

POUR

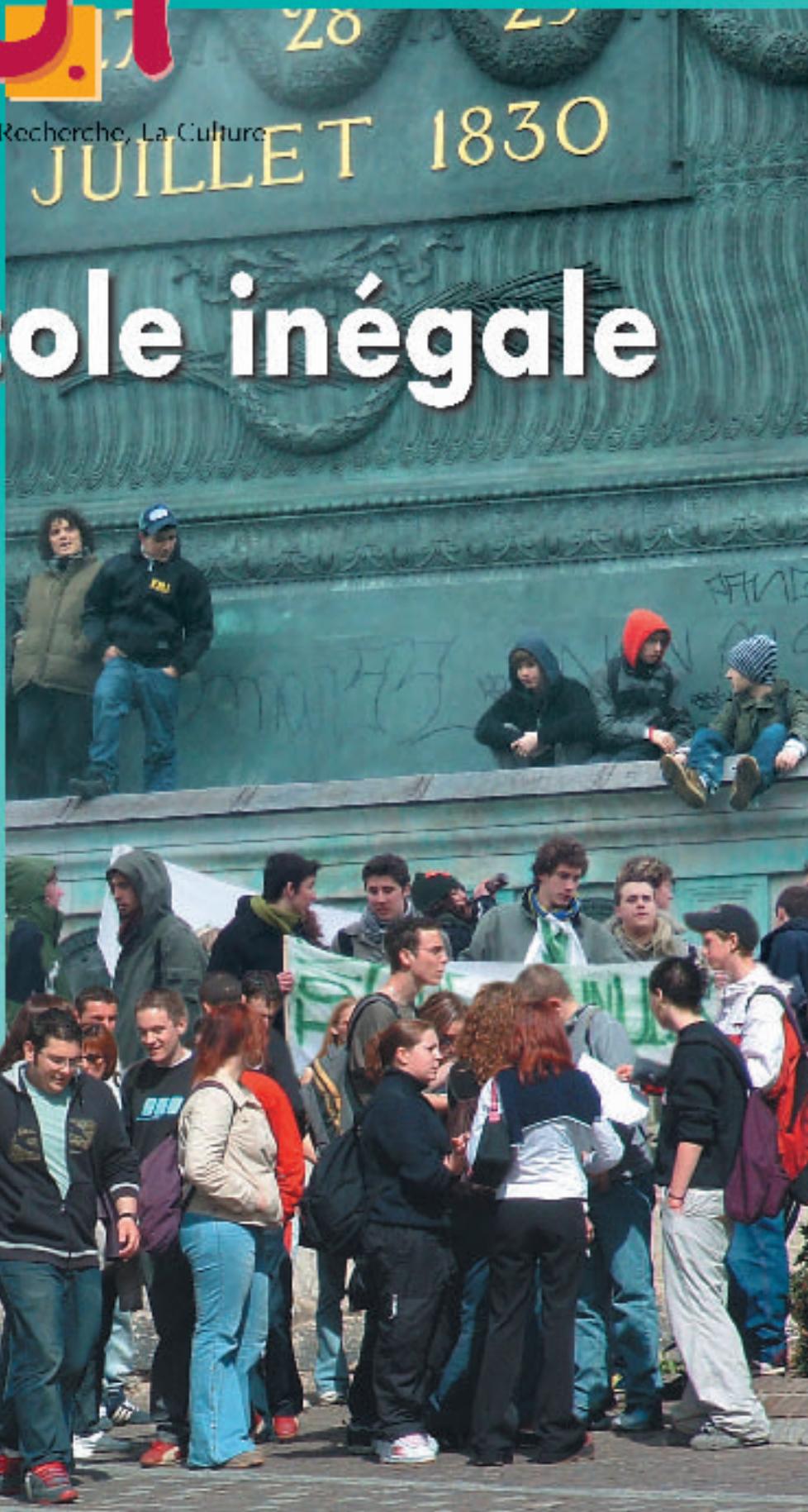
L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

JUILLET 1830

L'école inégale

Le climat selon
Le Roy-Ladurie

19 mars
journée
sociale



Qui a le pouvoir de faire baisser
votre taux d'emprunt ?

Vous !

Le
Rendez-vous

CASDEN
BANQUE POPULAIRE

CASDEN Banque Populaire est une banque coopérative. Elle est membre de la Fédération Française des Banques Populaires (FFBP) et de la Fédération Française des Banques de l'Éducation Nationale (FFBEN). Elle est agréée par la Banque de France.

Créée et gérée par des enseignants, la **CASDEN Banque Populaire** est la banque coopérative des personnels de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Culture.

Avec le **Programme 1,2,3** découvrez une épargne différente, souple et disponible pour bénéficier des **meilleurs taux de crédits CASDEN**.

Venez nous rencontrer dans une agence Banque Populaire, dans une Délégation Départementale CASDEN ou connectez-vous sur www.casden.fr.



Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire
104, rue Romain
Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Gérard Aschieri
Rédaction :
Marianne Baby
Jean-Michel Drevon,
Émmanuel Guichardaz
Élizabeth Labaye,
Claudie Martens,
Jacques Mucchielli,
Conception :
agence Naja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
E-Mail :
contact@comdhabitude.fr

CASDEN p. 2
MAIF p. 9
GCU p. 31
TICKART p. 32
Joint à ce numéro,
1 encart volant ADL
Partner déposé
sous blister
et un supplément
Rhône-Alpes

Compogravure : CAG
Impression : SIEP

Prix au numéro :
0,40 €
Abonnement : 4 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales

Grève interprofessionnelle
le 19 mars

5

Politique familiale

6

publiques

L'agenda d'Eric Woerth

10

Réforme Balladur

11

éducatives

La colère du supérieur

13

c'est demain

Grenelle 2

24

culture

Lille à l'heure de l'Europe

27

DOSSIER

L'école inégale

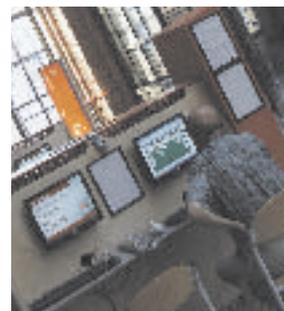
Le constat est partagé : si l'école a réussi le pari de la massification, elle ne parvient pas à lutter contre les inégalités sociales qui impactent les trajectoires scolaires. Il n'y a pourtant pas de fatalité, à condition de s'en donner les moyens.



© MUCCHIELLI/NAJA

L'Internet gratuit

Alors que l'Assemblée nationale débat de la loi contre le piratage des œuvres sur internet, l'opinion publique hésite entre la liberté du net et la rémunération légitime des auteurs. Par-delà le débat, se pose la question de la culture de la gratuité que développe internet.



© NAJA

édito Unité



Gérard Aschieri

Il est des commentateurs pour s'interroger sur l'exceptionnelle durée de l'unité intersyndicale au plan interprofessionnel. Et il est vrai que cette durée qui résiste aux tentatives gouvernementales de division, mais aussi l'existence d'une plate-forme revendicative ambitieuse méritent d'être soulignées et apparaissent comme inédites.

Les raisons en sont probablement diverses. On peut penser que la première est la conscience partagée de l'importance des enjeux pour les salariés comme pour le syndicalisme et l'expérience commune de l'efficacité de cette unité. Efficacité non seulement pour mobiliser mais aussi pour commencer à « faire bouger les

lignes ». Le succès du mouvement en Guadeloupe est là pour le montrer.

C'est ce qui fait l'importance de la nouvelle journée d'action interprofessionnelle du 19 mars marquée par l'unité intersyndicale et l'unité de l'ensemble des salariés de tous les secteurs. En assurant la réussite de la grève et des manifestations ce jour-là nous pourrons tous ensemble marquer de nouveaux points mais aussi conforter cette unité d'action dans la durée.

Otan

Le 4 avril 2009 à Strasbourg, le sommet de l'Otan doit être l'occasion d'un réalignement stratégique de la France et plus largement de l'Union Européenne sur la politique de domination des États-Unis. Le Parlement français doit se prononcer sur le retour de la France dans le commandement militaire intégré le mardi 17 mars. De nombreuses associations et organisations, dont la FSU, se sont regroupées dans le collectif OTAN-Afghanistan pour organiser la mobilisation et dénoncer l'accroissement des dépenses militaires. Pendant les trois jours du sommet de l'Otan, le centre de la ville de Strasbourg sera déclaré « zone rouge » avec des restrictions de circulation des véhicules et des personnes. Ainsi, afin de garantir la tranquillité de l'auto-promotion de l'alliance militaire atlantique, les gouvernements portent atteinte à la liberté d'expression et à la démocratie.

Manifestation samedi 4 avril à 13 heures à Strasbourg
www.otan-non.org

> ANTILLES

Contre la vie chère

Unité et détermination sont les deux ingrédients réunis qui ont permis en Guadeloupe, de venir à bout d'un État méprisant et d'un patronat suffisant défendant ses privilèges.

Le LKP (49 organisations syndicales, dont la FSU, associatives et politiques) et son porte-parole Elie Domota, après 44 jours de grèves, ont obtenu satisfaction sur un programme de 165 revendications qui vont de l'aide sociale à la culture. La plus connue est la revendication des 200 euros pour les bas salaires. Leur combat a su rallier autour de lui une grande majorité de la population. Malgré la mort dramatique d'un syndicaliste le mouvement a su garder un caractère de masse et de force tranquille. Car si violence il y a c'est bien celle du chômage qui atteint 20 % dans l'île, celle des prix, deux fois élevés qu'en métropole, celle des salaires, 15 % inférieurs. C'est celle d'une société toujours marquée par l'histoire de l'esclavage et les séquelles du colonialisme. À la Martinique le collectif du 5 février, qui mène depuis près de cinq semaines un mouvement contre la vie chère, et le patronat, ont signé un accord. 47 000 personnes vont bénéficier des 200 euros.



En Guadeloupe, 200 euros pour les bas salaires.

Une augmentation de 4 % est actée pour les 8400 salariés gagnant entre 1,4 et 1,6 smic, et une de 2 % pour les 22 000 salariés au-delà de 1,6 smic. L'État a dégagé 847,9 millions d'euros supplémentaires pour l'Outre-mer. Les États généraux de l'outre-mer qui débiteront dès mars doivent s'achever en juin par un conseil interministériel chargé d'adopter un « vaste plan de modernisation de l'outre-mer et de refondation de la relation entre les différents territoires et la métropole. »

JEAN-MICHEL DREVON

MÉTIER

Au service des gens de mer

Catherine Choltus travaille à la Direction Régionale des Affaires Maritimes d'Aquitaine, à Bordeaux, un service déconcentré du Ministère de l'Équipement (MEEDDAT), qui « gère le marin », qu'il soit marin pêcheur ou marin du commerce, pour l'embarquement et le débarquement, les diplômes, la formation professionnelle, et intervient pour la sécurité sociale. Les DRAM « gèrent le navire » notamment les contrôles de sécurité, et possèdent des services de santé des marins (contrôles d'aptitude), des dispositifs de contrôle et de surveillance (vedettes et ULAM-unités littorales), de cultures marines (conchyliculture)...

Catherine est affectée plus particulièrement au service « affaires économiques - réglementation des pêches », qui s'occupe de la délivrance des dif-



Catherine Choltus

Contrôleur des affaires maritimes

férentes aides économiques à la filière pêche, ainsi que de la réglementation de ce secteur : politique commune des pêches, plans de restauration des espèces, qui permettent de garantir les ressources. Inspecteurs des affaires maritimes, contrôleurs, ou syndics des gens de mer, les fonctions de ces 2000 agents, qui peuvent être appelés à passer d'un service à l'autre, réclament une connaissance particulière du milieu maritime. Ce qui justifie la demande de reconnaissance de corps technique au sein du ministère de l'équipement.

Un métier intéressant, en contact permanent avec les professions du littoral, mais des personnels qui s'inquiètent pour leur avenir. Il faut reconnaître que la direction est peu diserte sur le sujet. Une attitude qui peut s'expliquer par l'origine des personnels de direction : ce sont en effet... des militaires!

Emmanuel Guichardaz

Après le 29, le 19 mars

Après la réussite de la mobilisation unitaire du 29 janvier dernier, et le manque de réponses satisfaisantes du gouvernement, la journée du 19 mars s'annonce comme un temps fort d'expression du mouvement social.



© CADELUNAJA

C'est l'unité, des 8 organisations syndicales qui, sans aucun doute, a fait l'énorme succès du 29 janvier. Après les grandes mobilisations sectorielles, dans l'éducation, la justice, la météo, la culture, l'INSE, la santé... mais aussi dans le privé, cette journée unitaire a permis la convergence de tous les mécontentements vis-à-vis de la politique de Sarkozy. La grève, dans le public comme dans le privé, mais aussi et surtout les manifestations dans toutes les villes de France ont atteint des sommets depuis longtemps oubliés.

Cette unité, entre des confédérations hier divisées n'est pas tombée du ciel. C'est bien sûr la violence de la crise et de ses effets, même si les amortisseurs sociaux que sont les politiques publiques tant décriées en ralentissent la perception, qui est la base de tout. C'est d'abord la question de l'emploi qui devient la première des préoccupations : chômage technique massif, augmentation du chômage tout court (90 000 emplois supprimés en janvier), mais les questions de pouvoir d'achat qui y sont liées restent aussi essentielles. Les menaces qui pèsent sur les secteurs traditionnels comme l'automobile, et la chimie... sont importantes. Aucune organisation syndicale ne se sent manifestement prête à affronter seule, ou en portant la responsabilité de la division, la colère et l'inquiétude des travailleurs, chômeurs, jeunes

et retraités. Significatif aussi, quoi qu'on en pense, que cette unité ne se fasse pas seulement sur une journée d'action, mais sur un texte qui, malgré toutes les critiques que nous pouvons lui faire, représente quand même une base commune à 8 organisations aussi différentes que la CGC, la CFDT, la CGT ou Solidaires. Véritable base de travail et de réponses face à Sarkozy.

Car si un des effets du 29 aura été d'obliger

un président autiste à prendre en compte les demandes syndicales, ses réponses, à l'aune de cette déclaration commune, ont été jugées tout à fait insatisfaisantes. Certes on assiste bien à un début timide de relance sociale, en direction notamment des plus fragiles. Certes les questions de « partage des bénéfices » sont posées. Mais les réponses sont indigentes. Que pèsent les 2,6 milliards face 26 milliards donnés sans contreparties ? On voit aujourd'hui Total, fêter ses 14 milliards de bénéfices en supprimant 550 emplois. Surtout rien ni sur les salaires, ni sur la suppression de la défiscalisation des heures supplémentaires. Quant aux politiques publiques, et d'abord les suppressions d'emplois le gouvernement adopte une attitude insultante pour les fonctionnaires et la population en affirmant sa détermination à « poursuivre des réformes » dont les effets néfastes sont au cœur de la crise.

Les débats existent au sein de l'unitaire, et comment pourrait-il en être autrement, tant sur les réponses à la crise que sur les modalités d'action et notamment la suite du 19 mars. Une des réponses résidera, soyons en sûr dans le succès de cette journée et dans l'engagement des salariés, privé et public confondu, dans une lutte unitaire et déterminée.

JEAN-MICHEL DREVOIN

Les milliards de Sarko

13 octobre 2008

320 Mds pour la garantie des prêts et 40 pour la recapitalisation des banques.

4 décembre 2008

Plan de relance 26 Mds = 11,5 pour les entreprises, 10,5 pour les investissements. Ce sont eux qui sont censés alimenter les 1 000 chantiers vendus par Fillon à Lyon.

15 janvier 2008

10,5 Mds de plus pour les banques (fonds propres), toujours sans contreparties.

18 février 2008

à l'issue du « sommet social », 2,6 Mds pour les victimes de la crise 1,1 Mds abaissement impôt de la première tranche pour 6 millions de foyers fiscaux 450 millions = prime de 150 € pour 3 millions de familles qui bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire sous conditions de ressources.

117 millions = prime 500 € pour les demandeurs d'emploi ayant travaillé de deux à quatre mois dans les vingt-huit derniers mois.

Surtout destinés aux jeunes (pour 234 000 personnes!) 300 millions en bons d'achat de services à la personne de 200 € pour les 660 000 ménages touchant l'APA, les 440 000 familles bénéficiant du complément mode de garde pour leurs jeunes enfants, les 140 000 foyers ayant un enfant handicapé et ceux qui retrouvent un travail nécessitant une garde temporaire d'enfants. 8 Mds de suppression de taxe professionnelle.

19 février 2008

580 millions pour les DOM.

> FAMILLE

Quelle politique familiale ?

Les décisions de Nicolas Sarkozy en matière de politique familiale sont marquées par des incohérences, liées à la volonté d'en diminuer les coûts, alors qu'elle est un enjeu majeur de redistribution.



© MUCCHIELLI/ANSA

Ainsi, après avoir annoncé le droit opposable la garde d'enfants pour 2012, le gouvernement refuse d'augmenter substantiellement le nombre de places de crèches. Il en modifie les critères, jugés « trop rigides », (trop « coûteux ») et augmente le nombre d'enfants gardés par assistante maternelle. Alors que les parents ont de grandes difficultés à faire garder leur enfant, il s'attaque à l'école maternelle dès 2 ans, et propose des alternatives – pour l'heure inexistantes – onéreuses pour les parents et/ou à la charge des collectivités.

L'an dernier, le gouvernement a supprimé les deux majorations d'allocations familiales versées à 11 ans et à 16 ans au profit d'une seule, de 60 euros, versée à 14 ans. Une économie d'environ 138 millions d'euros au détriment des familles!

Sous la pression syndicale, il annonce une augmentation des allocations familiales,

mais confie à un parlementaire UMP une mission sur le financement des allocations familiales, à la demande du Medef.

Au nom de l'égalité et du retour des femmes dans l'emploi, il brandit maintenant la réduction du congé parental! La FSU a toujours considéré que le congé parental de longue durée pouvait se révéler un piège pour les mères, notamment les moins qualifiées. Dans un contexte de pénurie de places de crèches et d'explosion du chômage, cette prétendue mesure d'égalité se retournerait contre les femmes, sans offre de garde et sans emploi, tout en permettant des économies sur le Complément de Libre Choix d'Activité! Par contre, le gouvernement n'envisage pas de supprimer l'allocation de garde d'enfant par un tiers à domicile, qui ne profite qu'aux familles aisées. Il ne s'est pas non plus exprimé sur le projet de directive européenne présenté fin 2008 qui permettrait de porter le congé de maternité à 18 semaines, ce qui augmenterait de 2 semaines la durée du congé en France pour les 2 premiers enfants.

Le Haut Conseil de la Famille, censé remplacer la conférence annuelle sur le même sujet n'est toujours pas mis en place, la partie syndicale refusant, à juste titre, la composition prévue qui survolorise l'audience des organisations familiales. La FSU avait demandé à en faire partie.

ELIZABETH LABAYE

Planning familial

La diminution de 42 % du montant affecté au conseil conjugal et familial, programmée dans la Loi de Finances 2009, a suscité un mouvement d'indignation et de protestation autour du Planning familial qui œuvre depuis des années en faveur de la contraception, de l'avortement, et, plus largement, de l'égalité hommes/femmes. Cette baisse drastique de crédits amènerait à la suppression des actions d'information, d'éducation et de prévention dans les domaines de la sexualité et de la vie de couple et affective. Un tiers des 70 permanences du Planning pourraient être fermées de ce fait. La mobilisation, et la signature massive de la pétition, ont obligé le gouvernement à revoir sa copie. Brice Hortefeux, ministre du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, a proposé au Planning Familial de conclure avec l'État un protocole d'accord garantissant le maintien, sur la période 2009/2011, des crédits consacrés aux actions de conseil conjugal et familial. À suivre, avec vigilance!

Statut du beau-parent : une avancée

L'avant-projet de loi présenté par Nadine Moreno a le mérite de prendre en compte la réalité des familles, plus diverses aujourd'hui qu'hier, avec 1,6 million de familles recomposées, 2,7 millions de foyers monoparentaux, et 30 000 enfants qui vivraient, selon l'Ined « dans un foyer composé de deux adultes de même sexe ». Il prévoit de permettre à « celui qui élève un enfant d'avoir des droits dans le cadre d'une autorité parentale partagée, et seulement s'il y a accord entre les parents biologiques, par le biais d'une convention homologuée chez le juge » (concrètement

de pouvoir effectuer des actes importants de l'autorité parentale : santé, éducation, droits fondamentaux). C'est un texte important pour la reconnaissance du « beau-parent », et un premier pas pour celle de l'homoparentalité (d'ailleurs les traditionalistes, Christine Boutin en tête, ne s'y sont pas trompés). Mais pour l'association LG-BT« seule l'inscription dans la loi de l'égalité pleine et entière entre les couples homosexuels et hétérosexuels, qu'il s'agisse de conjugalité ou de parentalité, mettrait fin aux difficultés juridiques vécues par les familles homoparentales ».

> RÉFORME

Hôpital, danger!

Alors que les personnels hospitaliers se sont mobilisés le 5 mars avec le soutien des usagers, pour défendre l'hôpital public et ses missions, Roselyne Bachelot maintient son projet de liquidation du service public hospitalier.



de suite, ce qui modifiera la carte hospitalière, et rendra plus difficile l'accès des patients à l'hôpital. Elle offre aux cliniques privées des missions de service public, et se garde bien d'aborder la question du financement de l'hôpital étranglé par la T2A (tarification à l'activité), préférant proposer un nouveau contrat pour les praticiens hospitaliers, (une partie de leur rémunération serait versée en fonction de la « performance »), rejeté par 62 % des médecins hospitaliers. Alors que le poids des contraintes financières s'abat sur l'hôpital, nulle coercition en revanche pour contraindre les médecins à une installation correspondant aux besoins des populations.

Les Agences régionales de santé (ARS) censées « mieux adapter les politiques de santé aux besoins et aux spécificités de chaque territoire », sont en fait la mesure de verrouillage des coûts avec un pilotage de l'État, au détriment de la gestion par la sécurité sociale et de la démocratie sanitaire.

Le projet a été voté en première lecture fin Février, malgré l'opposition syndicale et mutualiste pour la contester. Une déclaration (CGT, CFDT, CFTC, CGC, UNSA et FNMF), à laquelle la FSU a souhaité s'associer, montre que l'unité est possible pour construire d'autres pistes pour le service public de santé.

ELIZABETH LABAYE

Rappelons que le projet de loi fait de l'hôpital une entreprise dotée d'un « patron », le directeur, dont le pouvoir est considérablement renforcé, avec à ses côtés un conseil de surveillance composé de médecins et d'administratifs. La création de communautés

hospitalières, doit permettre le regroupement d'hôpitaux : « On ne ferme pas d'hôpitaux, mais on ouvre la possibilité de les regrouper », affirme le ministre! Mais l'objectif est la transformation des hôpitaux de proximité en structures gériatriques ou de soins

Une nouvelle loi pénitentiaire

Alors que la France est régulièrement montrée du doigt pour les mauvaises conditions de détention en prison, un projet de loi pénitentiaire est soumis depuis le début du mois au Sénat. Là où, en 2000, un rapport parlait « d'humiliation de la République » et où il y aurait eu urgence à garantir davantage les droits de l'homme, le projet est bien en deçà des attentes. Pour l'Observatoire international des prisons, ont été adoptées des dispositions « dont certaines accentuent ou maintiennent l'état de subordination dans laquelle la personne incarcérée se trouve vis-à-vis de l'autorité

administrative». Ainsi en est-il de la différenciation des régimes de détention, qui décuple les pouvoirs de l'administration et accroît les risques de l'arbitraire. En matière disciplinaire, la réduction de 45 à 30 jours en quartier disciplinaire continue de distinguer négativement la France des autres pays européens (3 jours en Irlande, 9 en Belgique...). Quant à la mesure d'encellulement individuel, elle risque fort, au vu du moratoire de 5 ans obtenu par la Garde des Sceaux qui contestait ce droit aux prisonniers, de rester lettre morte...

Belem décrit une crise globale



© DANIEL MAUNOURY

La 9^e édition du Forum Social Mondial qui s'est tenue à Belem (État de Parra, Brésil) a été évidemment fortement marquée par la crise profonde, globale (économique, financière, écologique, alimentaire, énergétique et géopolitique) que traverse le capitalisme mondialisé.

Avec une très forte participation – plus de 130 000 personnes – cette édition a marqué un pas en avant tant au niveau de la participation que dans la qualité de l'engagement et de la combativité. Il s'agit de la plus forte fréquentation depuis la création du rassemblement des altermondialistes, à Porto Alegre en 2001 : 5 800 associations issues de la société civile ont organisé 2 300 ateliers autour d'une dizaine de thèmes, parmi lesquels la construction d'une économie solidaire et durable, le monde dans une perspective post-capitaliste, la préservation de l'environnement, etc.

Trois éléments émergent de ce forum : D'abord la conscience que nous sommes face à une crise globale, de civilisation,

qu'un changement de paradigme (un autre monde) est nécessaire. Le débat sur la société du futur a acquis une actualité très forte. Ensuite, la nécessité d'incorporer à ce nouveau paradigme deux éléments : le respect de la nature et la contribution des peuples indigènes au modèle de vie, ce que les communautés indigènes appellent le « bien vivre ». Enfin la nécessité de faire face à la crise et aux mesures que les gouvernements ou les institutions internationales promeuvent pour en « sortir ». Ainsi la conclusion du FSM (lors de l'assemblée des assemblées) a avancé sur l'appel à la mobilisation globale pour le 28 mars, face au sommet du G-20 qui se tiendra à Londres le 2 avril.

Le FSM acquiert donc un nouveau souffle et se renforce comme espace privilégié de rencontre des mouvements sociaux. Le FSM, comme événement et comme processus constitue toujours un patrimoine des mouvements dans leur diversité.

SOPHIE ZAFARI

L'appel de Belem (Extraits)

- Établir des mécanismes internationaux, permanents et contraignants, de contrôle des mouvements de capitaux.
- Mettre en œuvre un système monétaire international fondé sur un nouveau système de réserve afin d'en finir avec la suprématie du dollar et d'assurer la stabilité financière internationale.
- Mettre en œuvre un mécanisme global de contrôle public et citoyen des banques et des institutions financières.
- Interdire les fonds spéculatifs et les marchés de gré à gré.
- Éradiquer la spéculation sur les matières premières, à commencer par les produits alimentaires et énergétiques, par la mise en œuvre de mécanismes publics de stabilisation des prix.
- Démanteler les paradis fiscaux et créer une organisation fiscale internationale chargée d'enrayer la concurrence et l'évasion fiscales.
- Annuler la dette insoutenable et illégitime des pays du sud.
- Établir un nouveau système international de répartition des richesses par la mise en œuvre d'une fiscalité plus progressive au niveau national et par la création de taxes globales.

Répression syndicale en Tunisie

Suite aux lourdes peines (allant de 8 ans de prison ferme à 2 ans avec sursis) prononcées par la Cour d'appel dans le procès des dirigeants du mouvement social qu'a connu le bassin minier de Gafsa, la défense s'est pourvue en cassation. Du fait des conditions déplorables d'incarcération et d'absence de soins pour la plupart, l'état de santé des

prisonniers est de plus en plus préoccupant. La délégation intersyndicale (CGT-CFDT-FSU-Solidaires) qui s'est rendue en observatrice au procès d'appel, a publié un communiqué commun de soutien aux militants mis en cause et entend bien poursuivre l'action pour obtenir la libération des détenus et leur réintégration dans leur emploi d'origine.

Agenda social



Eric Woerth a réuni les huit organisations de la Fonction Publique le 3 mars pour débattre d'un « agenda social ». En réalité cette réunion n'a fait qu'apporter la confirmation de la surdité du gouvernement.

Dans son introduction le ministre a récusé les principales revendications que portait la mobilisation du 29 janvier (notamment abandon des suppressions d'emplois, augmentation de la valeur du point d'indice, reconstruction de la grille, rejet de la RGPP...) et esquivé totalement les responsabilités de l'État et de la Fonction publique dans la réponse à la crise. Dans sa réponse aux diverses

interventions le ministre n'a quasiment rien modifié de son propos initial si ce n'est pour proposer un groupe de travail sur la précarité (en écho notamment à l'intervention de la FSU). En revanche il s'est permis des propos provocateurs disant que la situation de crise nécessitait selon lui un peu plus de « civisme » et un peu moins de « revendications » et opposant à ces dernières la nécessaire « solidarité ».

C'est pourquoi d'un commun accord les huit organisations ont demandé d'arrêter la séance et ont confirmé dans un communiqué leur appel à la journée d'action du 19 mars.

Les retraités

Les retraités seront dans l'action le 19 mars pour rafraîchir la mémoire du ministre Eric Woerth. Leur pension n'a été revalorisée que de 1,1 % au premier janvier 2008. Le « coup de pouce » de septembre avait porté l'ajustement en moyenne annuelle à 1,3 % loin des 2,8 % d'inflation. Une revalorisation de 1,5 % est donc nécessaire au titre du seul maintien du pouvoir d'achat pour 2008. La mesure de revalorisation doit aussi prendre en compte l'inflation prévisionnelle moyenne pour 2009 et des mesures de rattrapage. Rattrapage qui doit porter aussi sur les premiers mois de 2009 puisque le gouvernement a décidé du report à avril de la revalorisation des pensions. La SFR FSU a appelé ses sections départementales à initier des démarches unitaires afin de favoriser les appels communs pour le 19 mars, à multiplier les initiatives auprès des préfetures, et des élus sur leurs revendications.

Les personnels confrontés à la RGPP

Une circulaire expose les conditions de réaffectation des agents à l'occasion de la réorganisation des services de l'État dans les départements au sein de 2 ou 3 directions. Selon l'administration, la majorité des agents a vocation à exercer les mêmes fonctions dans une nouvelle direction. D'autres devront recevoir une nouvelle affectation d'ici au 1^{er} janvier 2010 et sont prioritaires sur les emplois vacants.

Le recensement de ces situations est en cours.

Ces mouvements seront organisés par

les préfets et actés par le ministère d'origine des agents. Pour le gouvernement, la transparence serait assurée par la publication des emplois vacants et de leur fiche de poste. Face à la protestation syndicale, la recommandation faite aux préfets de mener un dialogue social approfondi est explicite, mais ne résout en rien le dessaisissement des commissions paritaires devant entériner une décision prise en dehors de leur ministère. L'inquiétude est d'autant plus forte que cette dissociation perdurera pour toute la carrière des intéressés, les

propositions et avis étant formulés par une autorité extérieure au ministère d'appartenance du fonctionnaire. Plus généralement, et la circulaire ne manque pas de le rappeler, le projet de loi mobilité devrait être examiné par l'assemblée nationale dans les prochaines semaines. Ce projet, contesté dans les mobilisations du printemps 2008, prévoit entre autres un dispositif de réorientation professionnelle, lequel peut déboucher sur une mise en disponibilité d'office après le refus de 3 emplois.

Anne Féray

Balladur, couper n'est pas jouer

Le rapport de la commission Balladur sur la réforme des collectivités locales, commandé par le président, lui a été rendu le jeudi 5 mars. Face à la mobilisation de tous les réseaux et autres « associations », le président a décidé de jouer la montre et de renvoyer à l'automne. C'est pourtant le bon moment pour traiter de quelques questions essentielles.



La région Franche-Comté qui pourrait fusionner avec la région Bourgogne

Sur les vingt propositions du rapport ce sont, bien sûr, les réorganisations territoriales qui passionnent les débats. La réduction du nombre de région (sur la base du volontariat); le redécoupage des cantons et l'élection de conseillers départementaux dont les premiers de liste seraient aussi conseillers régionaux; la reconnaissance de onze grandes métropoles aux pouvoirs et compétences élargies, avec élection au suffrage direct; le « grand Paris »; le renforcement des intercommunalités... sont évidemment des enjeux politiques, et aussi de défense des positions acquises.

Ce sont pourtant les questions des missions publiques, de leurs financements, de leurs niveaux de mise en œuvre et de pilotage, la question des régulations et des péréquations garanties par l'État qui devraient, pour la FSU, être au cœur du débat. Ainsi de la question difficile de la suppression de la « clause de compétence générale » qui permet aujourd'hui, aux collectivités, au-delà des compétences qui leurs sont strictement dévolues, de satisfaire des besoins sociaux mal ou non assu-

rés. On voit bien le danger de se substituer aux carences de l'État au prix du développement d'inégalités territoriales liées à la fois à la diversité de leurs capacités financières et à leurs choix politiques. Mais pour autant faut-il la supprimer au risque de voir des besoins essentiels, particulièrement en ces temps de crise économique et sociale, non satisfaits? Et cela alors que le gouvernement prétend poursuivre ses « réformes » qui ont conduit à l'affaiblissement ou la destruction

des outils de régulation et de péréquation? Indéniablement le croisement des compétences, doit être limité. Le renforcement de la notion de chef de file doit être étudié.

De même s'il faut indiscutablement une véritable réforme de la fiscalité locale, particulièrement injuste, ne faut-il pas débattre des moyens dont l'État, à travers l'impôt sur le revenu, seul impôt progressif, se dote pour assurer l'égalité entre tous les citoyens et dans tous les territoires?

Les questions de démocratie et de proximité réelle des échelons territoriaux sont essentielles. Elles ne se réduisent pas aux modalités d'élection de tel ou tel représentant. Elles exigent une véritable démocratie participative notamment pour la gestion et le pilotage des services publics. Au moment où la première préoccupation des Français porte sur les conséquences dramatiques de la crise, les moyens de la combattre et d'en réduire ses effets sur ceux qui en payent déjà le prix, tous ces débats, au-delà des enjeux politiques sont essentiels.

JEAN-MICHEL DREVOIN

Heures sup, il faut arrêter les frais

Au moment où la crise provoque une vive remontée du chômage, en particulier chez les jeunes, les exonérations sociales et fiscales accordées aux heures supplémentaires contribuent à aggraver le chômage.

Le 4 février le gouvernement a présenté un projet de loi qui déplaçonne totalement les heures supplémentaires dans la fonction publique. La seule limite qui perdure est celle des 48 heures par semaine.

À l'initiative du mensuel *Alternative Économiques* une pétition demandant « au gouvernement et au parlement d'abroger sans délai les mesures défiscalisant les heures supplémentaires et les exonérant de cotisations sociales » vient d'être mise en ligne.

Parmi les premiers signataires : Gérard Aschieri, François Chèreque, Pierre Khalfa, Jean-Claude Mailly, et Bernard Thibault pour les syndicalistes, mais aussi Stéphane Beaud, Denis Clerc, Philippe Fremeaux, Jean-Baptiste De Foucauld, Nicole Maestracci, Dominique Méda,...

www.alternatives-economiques.fr/petition

> HANDICAP

Une convention dans l'éducation



© MUCCHELLINAVA

Le Comité National du FIPHFP du 5 février a approuvé le projet de convention du Fonds avec le ministère de l'Éducation Nationale et celui de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Le conventionnement évite à un organisme employeur (ministère, collectivité locale, établissement hospitalier...) de faire l'avance des frais, pour le financement d'actions en faveur de l'emploi des personnes handicapées.

La FSU, la CGT, l'UNSA, la CFTC et les représentants des employeurs ont voté

pour, FO et collège associatif contre, la CGC et la CFDT se sont abstenues.

Le principal reproche fait à cette convention portait sur la possibilité, pour l'Éducation Nationale, de déduire de sa contribution le salaire des AVS. Cette mesure aboutit, pour cette année, à exonérer totalement l'EN de sa contribution. La FSU, avec les autres organisations syndicales et les associations de personnels handicapés a déjà, à plusieurs reprises, condamné cette disposition législative dérogatoire.

Cependant, ne pas approuver la convention revenait à faire payer aux personnels les frais d'une mesure dont ils ne sont nullement responsables.

Après consultation de ses instances (BDFN), la FSU a donc fait le choix d'approuver cette convention, qui par ailleurs a fait l'objet d'une concertation interne au ministère, concertation qui a abouti à une version sensiblement améliorée du plan d'action.

Elle a également proposé aux organisations syndicales et aux associations, de s'adresser à nouveau au gouvernement pour lui demander de revenir sur la mesure de dérogation de l'Éducation Nationale. Un communiqué de presse commun a été rédigé en ce sens.

EMMANUEL GUICHARDAZ

23 000 000€

Le montant de la convention s'élève à 22 898 492 euros sur deux ans.

Elle permettra de financer les actions prévues dans le cadre du « Plan pluriannuel d'insertion professionnelle des personnes handicapées 2008-2012 » élaboré par le ministère. Il s'agira notamment de :

- Mener des actions d'information, de formation et de sensibilisation ;
- augmenter et faciliter le recrutement par la voie contractuelle ;
- augmenter le maintien dans l'emploi des personnes devenues handicapées au cours de leur carrière ou confrontées à des problèmes de santé ne leur permettant plus d'exercer leurs fonctions et favoriser les reclassements ;
- accentuer la formation des personnels handicapés, afin de leur permettre de progresser dans leur carrière.

Cette France-là...

Cette France-là, c'est d'abord un collectif d'universitaires, de militants associatifs et de journalistes qui s'est fait connaître en 2007, au travers d'une campagne d'affichage présentant des portraits d'étrangers expulsés. Cette France-là, c'est aussi le projet, par ce même collectif, d'un ouvrage en cinq tomes (un opus pour chaque année du quinquennat) présentant la politique de Nicolas Sarkozy en matière d'immigration. Le 1er volume est sorti ces jours-ci. Croisant les apports des sciences sociales, le regard du journalisme et le travail des militants associatifs, il dresse un premier état des lieux de la politique d'immigration choisie. Plusieurs dizaines de témoignages, fragments d'histoires de personnes étrangères, victimes à des degrés divers de cette politique, constituent la première partie de l'ouvrage. Vient ensuite l'inventaire des dispositions, des structures et des autorités destinées à mettre en « musique », la lettre de mission confiée à Brice

Hortefoux. Enfin, la troisième partie de l'ouvrage s'attache à questionner les rationalités de cette politique d'immigration « choisie », au regard des arguments développés pour la justifier. Et, de fait, qu'il s'agisse de pragmatisme économique, d'enjeux démographiques, de soucis d'intégration et de développement solidaire, il semble bien que la réalité, têtue, contredise les objectifs affichés.

Un livre important, utile. Une invite, aussi, aux « élus et à leurs électeurs à se demander si la politique menée par les premiers au nom des seconds mérite d'être soutenue, au risque d'en assumer la responsabilité historique »...



Cette France-là, 448 pages – 15 euros Diffusion La Découverte.

➤ RÉFORME PÉCRESSÉ

La colère du supérieur

Depuis des semaines des milliers d'enseignants-chercheurs, rejoints ensuite par les chercheurs étudiants et les personnels BIATOS et ITA sont entrés dans un mouvement extrêmement solidaire, puissant, qui touche tous les établissements, ce qui ne s'est jamais produit, sans doute, depuis 1968.



Le 10 février 30 000 universitaires étaient en grève et 100 000 personnes manifestaient dans toute la France pour exiger à la fois les retraits du décret sur le statut des enseignants chercheurs et des dispositions qui démantèlent la formation des maîtres, la création d'emplois (1 030 suppressions d'emplois sont programmées au budget 2009 dans l'enseignement supérieur avec des critères ineptes pour répartir les moyens entre établissements ...).

Ils étaient à nouveau 50 000 dans les rues le 18 février et le 5 mars malgré les congés d'hiver. Le 11 mars, le mouvement s'est étendu, à l'initiative de l'intersyndicale et de la coordination nationale des universités avec les personnels du premier et du second degré à l'appel en particulier de la FSU et de ses syndicats nationaux. Face à ce mouvement d'une ampleur exceptionnelle, le gouvernement a d'abord tenté le passage en force, puis annoncé le gel des emplois en 2010 et 2011 et ouvert des discussions le 27 février avec les organisations syndicales représentatives siégeant au comité technique paritaire des personnels de statut universitaire (CTPU), sans vouloir prendre la mesure des revendications globales, il a organisé jusqu'ici seulement une nouvelle écriture du décret sur les statuts. Seules les organisations syndicales minoritaires ont accepté d'y participer. Le SNESUP FSU a refusé d'y prendre part, exigeant une réunion sur l'ensemble des revendications hors de bases précontraintes, associant toutes les organisations syndicales et les collectifs investis dans le mouvement.

Dans un courrier adressé au premier ministre, au ministre de l'éducation nationale et à la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, il a précisé les conditions qui permettraient sa participation à des négociations. Sous la pression de la mobilisation, il était reçu le 4 mars par Valérie Pécresse. La ministre, dont la marge de discussion paraissait mesurée, s'est montrée très évasive sur des inflexions que le gouvernement pourrait concéder admettant toutefois que le processus lancé sur

le décret statutaire n'était pas satisfaisant.

L'intersyndicale du supérieur dans laquelle sont engagés le SNESUP, le SNCS, le SNASUB et le SNEP appelle à poursuivre la mobilisation et l'on peut s'attendre à une forte participation du monde universitaire à la grève interprofessionnelle du 19 mars pour obtenir du gouvernement qu'il ouvre d'authentiques négociations sur la base des revendications qui solidarisent l'ensemble des personnels.

CLAUDIE MARTENS

3 questions à

Jean Fabbri, « Les collègues veulent pouvoir se consacrer aux missions pour lesquelles ils ont été recrutés »



Jean Fabbri, secrétaire général du SNESUP FSU

Vous avez adressé un courrier au gouvernement précisant les fondements d'authentiques de votre participation à des négociations. Quelles sont vos revendications sur les questions budgétaires ?

Le SNESUP réclame un plan pluriannuel de création d'emplois statutaires dans tous les métiers du supérieur et de la recherche afin d'accomplir collectivement, et chacun, mieux nos missions de recherche et de formation. En matière de budget nous voulons voir enfin augmenter les moyens réels des établissements et débattus, puis validés par la communauté universitaire, leurs critères d'attributions.

sions pour lesquelles ils ont été recrutés : recherche et enseignement adossé sur celle-ci. Les logiques thématiques comme les rythmes scientifiques ne peuvent relever de seuls arbitrages locaux effectués dans les universités et « in fine » par leurs présidents. L'organisation du temps de travail de chaque collègue doit relever du principe et non d'un accord circonstanciel de gré à gré. Ce sont ces valeurs que nous portons, en l'état des textes connus, le gouvernement refuse de les prendre en compte et adopte une logique comptable et managériale : c'est le cœur du conflit sur le décret.

Et en ce qui concerne le statut des enseignants chercheurs ?

Les collègues veulent pouvoir se consacrer aux mis-

La réforme de la formation des maîtres nourrit aussi toutes les colères. Comment voyez-vous la suite sur ce dossier ?

Le dispositif conçu par le

gouvernement saborde la formation dans ses dimensions disciplinaires et professionnalisantes et organise la suppression de l'année de stage rémunérée. Bien former les futurs enseignants préoccupe tous les universitaires. Nous rencontrons dans la plupart des cursus des étudiants qui se préparent à ces métiers. L'exigence de qualité, d'articulation des divers aspects de la formation, de pertinence des concours est notre. Le SNESUP réclame le retrait des dispositions actuelles et l'ouverture d'un débat ambitieux pour améliorer la formation et faire reconnaître le master comme diplôme nécessaire à l'exercice des métiers d'enseignants.

> FORMATION DES ENSEIGNANTS

Est-il possible d'en sortir par le haut ?

Mettre en œuvre une réforme aussi contestée, dans des délais aussi resserrés paraît difficile... mais les enjeux sont suffisamment importants, au plan politique, pour que les ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement Supérieur fassent de nouvelles propositions. Suffiront-elles à sortir de la crise ?



La mastérisation des enseignants, souhaitée par le Président, verra-t-elle le jour cette année ? Alors qu'au départ chacun s'accordait à reconnaître que la reconnaissance du niveau bac +5 était légitime, et qu'une universitarisation de la formation pouvait constituer un saut qualitatif important... la précipitation et le manque de concertation ont cristallisé les mécontentements. Même la CPU (conférence des présidents d'universités) estimait début mars que « le mieux serait de reporter d'un an l'organisation du nouveau concours car les délais actuels sont

incompatibles avec un travail de qualité ». La CDIUFM, qui avait pris le parti de l'Université pour échapper à un modèle d'école professionnelle sous tutelle des recteurs, considérait récemment « que les réponses apportées par les ministres aux questions posées ne permettent pas de préjuger favorablement d'une sortie de crise ». La coordination des IUFM réunie le 7 mars à Paris se prononçait quant à elle sur un retrait. Au soir de la journée d'action du 11 mars, les syndicats de la FSU (SNESUP, SNES, SNUipp, SNEP et SNUEP), dans un communiqué com-

mun exigeaient « un report pour une remise à plat globale des dispositifs visant à associer le master au recrutement des futurs enseignants » et réclamaient, immédiatement « un débat national approfondi avec l'objectif d'une évolution des concours en 2011 et le maintien des conditions actuelles pour les concours 2010 et la formation professionnelle associée. » La pression des mobilisations oblige les ministres à revenir en partie sur leur détermination. Le 12 mars, Xavier Darcos et Valérie Pécresse devaient faire part conjointement de gestes significatifs... sans toutefois aller jusqu'à accéder à la demande de report de la réforme, ni afficher une réelle « remise à plat », de manière à pouvoir afficher la réalisation de la mastérisation... Selon les informations de dernière minute à l'heure où nous écrivons, pour répondre aux inquiétudes concernant la dimension professionnelle de la formation, des stages au cours des années de master seraient envisagés : 108 heures de stages d'observation et de pratique accompagnée en M1 pour 100 000 étudiants, 108 heures de stage en responsabilité rémunérées environ 3 000 euros pour 50 000 étudiants en M2. Ces stages feraient l'objet d'un accompagnement conjointement par un professeur « référent » sur le terrain et par un maître de stage à l'université. L'idée d'une formation professionnelle pour les reçus au concours a fait son chemin, avec une décharge de service qui pourrait être d'un tiers du temps de service. Des annonces devraient également être faites sur les concours, notamment les mesures transitoires pour les concours 2010. Des mesures sont attendues sur les modalités et les montants des bourses. Sans compter l'ouverture de discussions sur la revalorisation des débuts de carrière.

MARIANNE BABY

La mobilisation ne faiblit pas

Le 11 mars, plus de 50 000 personnes ont de nouveau défilé dans les rues des principales villes de France à l'occasion de la 6ème journée de manifestations du mouvement universitaire. La seule manifestation parisienne a rassemblé 25 000 personnes. Les IUFM étaient présents dans les cortèges. La mobilisation ne faiblit donc pas depuis le 26 janvier. La prochaine étape sera la journée de grèves et de manifestations interprofessionnelles du 19 mars.

> CONTRATS AIDÉS

Médiateurs ?

Le 21 janvier, Xavier Darcos, annonçait le recrutement de 5 000 « médiateurs de réussite scolaire » chargés de lutter contre l'absentéisme des élèves.



© CADIEUNANA

Personnels ultra précaires de droit privé, ils sont recrutés par les établissements au titre des « contrats aidés », à temps partiel, pour des périodes de 6 à 24 mois. Aucune qualification n'est exigée mais il serait un atout qu'ils habitent dans un quartier

relevant de la politique de la ville. Leurs missions consistent dans le repérage et le traitement des absences, l'organisation d'actions d'aide à la parentalité, la création d'un lien fort avec les familles, et l'établissement de relations avec les collectivités locales. Le ministre semble oublier que l'absentéisme scolaire est un phénomène complexe qui prend ses racines dans un ensemble de difficultés d'ordre scolaire, social, médical ou familial. Y remédier suppose de faire appel à de vrais professionnels qui existent déjà dans l'Éducation Nationale, et en particulier les CPE, les assistantes sociales, les infirmiers, les COP. Les Conseillers Principaux d'Éducation ont notamment comme missions particulières le repérage et le traitement de l'absentéisme au sein des établissements scolaires. Une des missions prioritaires des assistants de service social est de prévenir l'absentéisme en lien avec tous

les acteurs de la communauté éducative et de lutter contre le décrochage scolaire comme le précise leur circulaire de mission, réaffirmé dans le cadre des lois de prévention et de la protection de l'enfance.

Ces professionnels jouent un rôle indispensable auprès des élèves et des familles. Parce que les élèves ont besoin de personnels formés, le ministre ferait mieux d'arrêter la destruction des emplois qualifiés. Rappelons qu'il y a aujourd'hui seulement 2 800 assistants sociaux pour couvrir l'ensemble de tous les établissements scolaires. Le SNUASFP-FSU, avec les autres organisations syndicales du secteur réclame depuis de nombreuses années, la création de 4 700 postes d'Assistant de service social. Les CPE sont eux au nombre de 12 000 mais alors qu'environ 500 quittent le corps chaque année depuis trois ans, le ministère n'en recrute que 200 par an.

Au plan syndical, toutes les organisations ont dénoncé ces choix ministériels. Le SNES, le SNUEP, le SNEP et le SNUAS FP ont lancé une campagne de pétition à signer en ligne sur leurs sites et le SNUAS FP appelait jeudi 12 mars dans un cadre intersyndical large, les assistantes sociales à la grève sur cette question.

CLAUDIE MARTENS

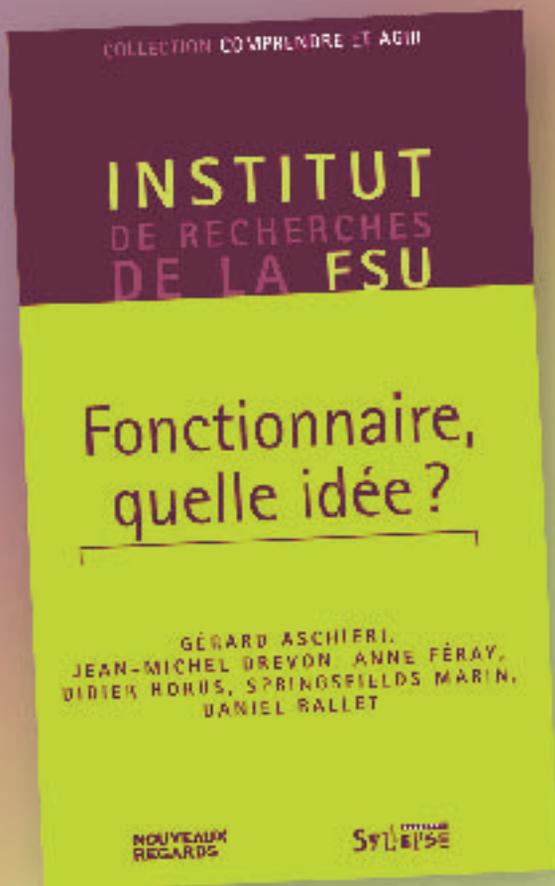
L'action citoyenne ne doit pas être un délit

Le mercredi 11 juin, les forces de l'ordre sont intervenues contre les enseignants et les parents d'élèves qui occupaient pacifiquement L'Inspection Académique de Nantes le mercredi 11 juin pour demander le retrait des mesures Darcos, 200 postes pour la Loire-Atlantique, et des emplois statutaires pour lutter contre la précarité.

Des enseignants et des parents d'élèves ont été brutalement molestés par les forces de l'ordre. Sami Benmeziane, enseignant dans une école a été interpellé et emmené menotté au commissariat. Une pétition pour dénoncer de telles méthodes et exiger sa relaxe a recueilli des centaines de signatures.

Sami Benmeziane a comparu le 23 février 2009 en correctionnelle, accusé d'avoir tordu le doigt d'un policier, entraînant 206 jours d'ITT. Plus d'un millier de personnes se trouvaient devant le Palais de Justice de Nantes, pour lui exprimer leur soutien. Le 10 mars, le verdict est tombé. Sami a été condamné à 500 euros d'amende avec sursis, sans inscription au casier judiciaire. Il doit verser une indemnité provisionnelle au CRS de 2000 euros. Cette condamnation interpelle toutes celles et ceux qui luttent contre le démantèlement du service public.

La FSU dénonce ce verdict scandaleux qui comme de nombreuses autres situations actuelles, souligne la volonté de criminaliser le mouvement social. Elle est partie prenante des actions menées dans le cadre du collectif de soutien.

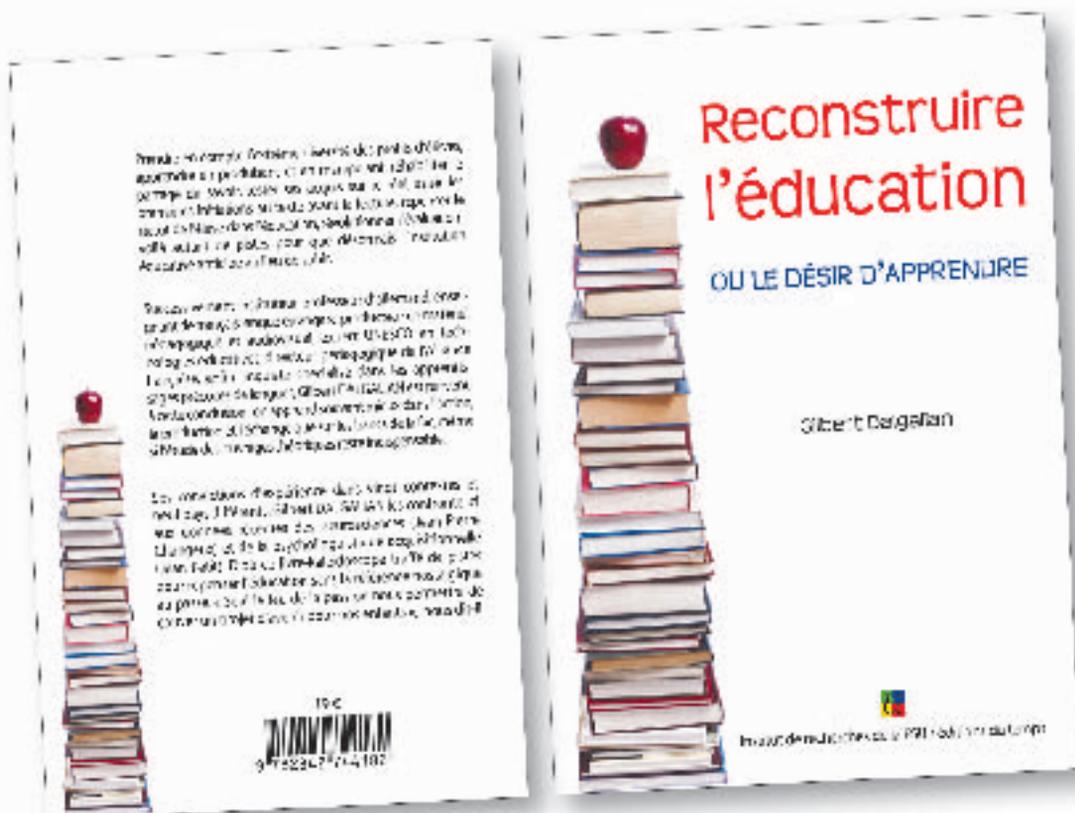


Qu'est-ce qu'un fonctionnaire aujourd'hui ?
Un nanti, un privilégié, protégé par un statut
archaïque, jamais évalué, jamais sanctionné
et trop payé ?

Ce petit livre répond pied à pied
à ces accusations lancinantes, relayées
par un gouvernement qui semble envisager
une privatisation complète de la société.
Il analyse avec précision les missions
et valeurs des fonctionnaires, leurs différents
statuts, et éclaire des questions cruciales
comme le paritarisme, la mobilité,
la précarité, l'évaluation...

Parution : février 2009, 148 pages – Format : 11x19
ISBN : 978-2-84950-210-5 – 8 euros

Disponible dans votre section départementale



L'école inégale



© MUCCHIELLI/NAJA

Le constat est partagé : si l'école a réussi le pari de la massification, elle ne parvient pas à lutter contre les inégalités sociales qui impactent les trajectoires scolaires.

Il n'y a pourtant pas de fatalité, à condition de s'en donner les moyens.

Dossier réalisé par
Marianne Baby, Jean-Michel Drevon,
Emmanuel Guichardaz, Elizabeth Labaye,
Claudie Martens.

Aux frontons des écoles, l'égalité est gravée au centre de la devise républicaine. D'emblée publique et gratuite, elle porte, dans sa genèse même, la cruciale question sociale. Mais au-delà d'une volonté d'éduquer tous les citoyens, l'école ne s'est-elle pas construite sur une sélection des élites... Et sur une base de reconduction sociale tacite? Après avoir réussi le pari de la massification de l'accès aux savoirs, l'école marque aujourd'hui un pas. Elle ne parvient pas à faire réussir tous les élèves. Enquêtes internationales, évaluations nationales, études de chercheurs... Les chiffres concordent, et s'ils ont été abondamment utilisés par un ministre de l'Éducation désireux de faire passer ses réformes, ils n'en sont pas moins de véritables alertes. 15 % des élèves qui ne maîtrisent pas suffisamment la lec-

ture à l'entrée en 6^e, 60 000 jeunes sortant chaque année du système sans qualification... Réalité douloureuse pour ces élèves, pour leurs familles, pour les enseignants qui « n'y arrivent pas ». Or, qui sont ces élèves? Sans surprise ils sont issus des milieux les plus défavorisés. Le lien entre difficultés sociales et scolaires démontre l'incapacité de l'école à combler seule des inégalités de la société, même si elle peut y contribuer plus ou moins fortement. Véritable enjeu de société cette question jamais résolue fait néanmoins l'objet de politiques diverses, agissant selon les périodes, sur ou autour de l'école, selon la conception des gouvernants : de la création des zones d'éducation prioritaire misant sur un « donner plus à ceux qui en ont le plus besoin », à la mise en œuvre de l'accompagnement éducatif, plus axée sur « donner plus à ceux qui montrent qu'ils le veulent bien ». L'économiste Eric Maurin rappelle que l'école, au-delà de l'acquisition des savoirs, est le lieu où on apprend à vivre ensemble.

La mixité sociale est en cause, et renvoi à l'extérieur de l'école, au « séparatisme social généralisé » qu'analyse Eric Maurin et à certains « ghettos urbains ». Mais d'autres questions doivent aussi être posées, notamment le regard de l'école sur ces élèves « en difficulté » et les réponses qu'elle apporte, les pratiques qu'elle privilégie. Une école qui se fonde sur la compétition et la sélection enferme très tôt les individus dans des destins « écrits d'avance ». Les inquiétudes des familles pour l'avenir des leurs enfants créent des attentes fortes vis-à-vis de l'école. Le gouvernement ne s'y est pas trompé, noircissant le tableau à dessein et présentant ses réformes comme des réponses à la lutte contre l'échec scolaire. Aide personnalisée, programmes recentrés sur les fondamentaux, stages de remise à niveau, accompagnement éducatif... Il n'a pas convaincu les Français qui ont pu mesurer le double discours, notamment avec les suppressions de postes, les attaques sur la maternelle ou les Rased. Revenir sur ces mesures qui vont augmenter les clivages et les inégalités est nécessaire. C'est le sens du mouvement social qui se développe en profondeur autour de l'école.

La démocratisation



© CADIEUX/ANSA

Un temps masqué par ce qu'on a appelé la massification de l'enseignement, qui a permis à des populations jusque-là exclues d'accéder à des niveaux scolaires réservés aux classes favorisées, la question de la démocratisation est réapparue sur le devant de la scène. L'école fait certes réussir plus d'élèves, mais ils ne réussissent pas tous de la même façon...

Le rapport du Haut Conseil de l'Évaluation de l'École, en 2003, indiquait que 20 ans auparavant, seuls 20 % des enfants d'ouvriers obtenaient le baccalauréat, contre 75 % des enfants de cadres supérieurs. En 2003, ces taux étaient respectivement de 45 % et 87 %. Le rapport est passé de 1 à 4 à 1 à 2.

Mais à y regarder de plus près, et notamment lorsqu'on s'intéresse à la nature du baccalauréat, les différences persistent.

Ainsi, les enfants de cadres supérieurs accèdent à 71 % au Baccalauréat général, contre 16 % pour les enfants d'ouvriers. Ces derniers sont en revanche 4 fois plus nombreux que les enfants de cadres à accéder au Baccalauréat professionnel.

Les enfants de cadres et plus particulièrement ceux d'enseignants privilégient massivement la voie géné-

rale, la plus favorable à la poursuite d'études supérieures longues. Alors qu'ils ne représentent que 18 % d'une classe d'âge à l'entrée en 6^e, ils sont représentés à 55 % dans les classes préparatoires, contre 9 % pour les enfants d'ouvriers, qui sont pourtant 40 % à l'entrée en 6^e. En fait, comme le notent les études effectuées par l'observatoire des inégalités (voir ci-contre), La France partage avec la République tchèque un triste palmarès, celui d'être parmi les pays où l'origine sociale influence le plus le niveau scolaire.

Et ce déterminisme social commence très tôt : Pour Rolland Gougoux « la première détermination des inégalités de trajectoires au collège, c'est le niveau de performance scolaire des élèves à la fin du CM2. Et ces performances, très différenciées socialement, sont marquées

en chiffres



Un observatoire pour les inégalités

Créé en 2003, l'Observatoire des inégalités a pour vocation de fournir aux citoyens l'information économique et sociale nécessaire au débat démocratique. C'est un organisme indépendant d'information et d'analyse sur les inégalités.

Partant du double constat de la montée des inégalités dans nos pays, et de la carence du Service Public à fournir aux citoyens une information fiable sur ce sujet, il se donne pour objectif de dresser un état des lieux le plus complet possible, et d'alimenter ainsi le débat.

De nombreux chercheurs, universitaires ou acteurs sociaux contribuent à son fonctionnement en alimentant de leurs travaux. L'Observatoire des inégalités dispose par ailleurs d'un conseil scientifique composé d'économistes, de philosophes, de sociologues et de juristes.

Toutes les données, tous les travaux de l'observatoire sont accessibles via son site internet et peuvent être utilisés par tous : acteurs sociaux, institutions, étudiants... www.inegalites.fr

Politiques éducatives « territoriales » : moins d'inégalités ?

dès les évaluations CP, et même plus tôt»...

L'école d'aujourd'hui n'arrive donc pas à lutter contre les inégalités sociales et scolaires.

La concentration des difficultés sociales dans certains quartiers, a tendance même à aggraver ce phénomène. Marie Duru-Bellat a montré que les enseignants de ces établissements développent des attentes différentes selon leur public. Dès le niveau primaire, les maîtres des classes populaires déclarent à hauteur des trois quarts que les programmes sont irréalistes (contre un tiers dans les classes favorisées). Au collège, c'est l'attention portée à la discipline et à la gestion des classes, et donc le moindre temps consacré à l'enseignement proprement dit qui altèrent le niveau d'exigence.

Si les effets mesurés sont relativement faibles, ils se cumulent au long du parcours scolaire. Mais c'est surtout le fait que les élèves de ces établissements se construisent une identité particulière, avec une ambition scolaire moindre que dans d'autres quartiers plus favorisés qui va influencer leur trajectoire.

Le dernier rapport de la Cour des comptes chiffre la participation globale des collectivités aux dépenses d'éducation à 22,8 % (État 61,2 %, le reste étant à la charge des familles...). Les collectivités territoriales prennent une part de plus en plus importante des dépenses d'éducation, au-delà des compétences imposées par les lois de décentralisation. C'est particulièrement frappant au niveau des communes. En 2007, elles assuraient 40 % du financement des écoles (rémunération des personnels non-enseignants, fonctionnement-investissement mais aussi croissance des activités périscolaires). De nombreuses villes, grandes ou moyennes, se sont ainsi dotées de services Éducation, de Projets Éducatifs Locaux articulant des interventions sur le temps scolaire et périscolaire (dans les domaines artistiques, sportifs, culturels). Un secteur éducatif « partagé » entre l'État, les associations et les communes, c'est déjà une vieille histoire : dès 1944, des associations d'éducation populaire avaient vu le jour et les services Jeunesse et

sports ont ensuite contribué à l'émergence de services municipaux dans les communes. À partir des années 1980, divers dispositifs éducatifs interministériels se sont mis en place. Mais à un moment de profondes transformations du service public d'éducation mais aussi de l'État et de ses services, la situation se modifie. De l'idée d'actions complémentaires à celles de l'État (chargé d'assurer l'égalité sur le territoire), on passe à celle de substitution avec des politiques territoriales différenciées suivant les volontés et les potentialités des collectivités. Au-delà de ce transfert de compétences, c'est la question de l'inégalité entre les collectivités locales (communes, départements, régions) et donc de l'inégalité de l'offre éducative qui est posée. Cette question des inégalités sociales et territoriales est mise en évidence dans le récent « Appel de Rennes » dont la FSU est co-signataire et sur lequel elle a pesé pour faire prendre en compte la responsabilité primordiale du Service Public d'éducation dans l'égalité dans l'accès aux savoirs et à la formation.

L'éducation prioritaire, toute une histoire...

La politique des ZEP a été mise en place en 81-82, sous le ministère d'Alain Savary, avec environ 350 zones choisies en fonction des critères sociaux. Il s'agissait à l'époque de « donner plus à ceux qui ont moins », en allégeant les effectifs, mais aussi en ouvrant l'école sur l'extérieur, en donnant plus d'autonomie aux établissements tout en maintenant la norme des programmes nationaux. Elle a connu deux relances, en 1990 et en 1999, qui ont conduit à une augmentation significative du nombre de zones et d'établissements. La révision de la carte en 1999, réalisée à moyens constants, s'est caractérisée par la sortie de nombreux établissements ruraux, au profit d'établissements urbains. Elle a introduit une dénomination nouvelle, les REP (Réseaux d'éducation prioritaire), pour assouplir l'effet de zone et permettre aux établissements concernés de mutualiser leurs ressources pédagogiques et éducatives. Dans la pratique, les établissements qui ne sont classés « qu'en » REP bénéficient de moins de moyens supplémentaires que ceux qui sont en ZEP-REP, et les personnels ne bénéficient pas d'indemnité spécifique. La loi Fillon de 2005 marque une rupture dans le concept : en voulant attribuer les aides « selon les ressources et les mérites », elle entérine le passage d'une politique territoriale à une action sur les personnes.

En 2006, avec la loi sur « l'Égalité des chances », trois niveaux sont créés : les 249 RAR (réseau ambition réussite) dans les zones où la difficulté est la plus importante (EP1), les autres sont « RRS » (réseau réussite scolaire), partagés en EP2 et EP3, cette dernière catégorie ayant « vocation à sortir du dispositif », en trois ans.

Prioritaires... mais



© HENRYNAJA

L'éducation prioritaire a été profondément bouleversée par la réforme Robien mise en place à la rentrée 2006. Alors que les moyens alloués aux ZEP étaient très insuffisants pour faire reculer sensiblement l'inégalité scolaire, le Ministère a choisi de réduire considérablement le champ de l'éducation prioritaire. En outre, la réforme se concentre sur les collèges et leurs écoles, et met de côté la question des lycées.

Ainsi un très petit nombre de collèges (254 aujourd'hui) sont classés EP1 ou « réseaux ambition réussite » (RAR) ainsi que les écoles qui les « alimentent ». Les critères ont été définis

dans le seul but de limiter fortement le nombre d'établissements retenus. Les autres, devaient être classés EP2 ou EP3, ces derniers devant sortir, « sous trois ans maximum » de l'éducation prioritaire. Mais ces listes ont été régulièrement reportées et, à ce jour, seule l'académie de Besançon a pris le risque de les publier. Le Ministère semble avoir bien compris le danger de programmer la sortie de droit d'établissements. C'est donc l'appellation « réseaux de réussite scolaire » (RRS) qui est finalement imposée pour regrouper tous les EP2 et EP3. On retrouve ainsi la proposition du rapport de l'IGEN d'octobre

RAR

Va où bon te semble...

2006 de distinguer entre des « territoires prioritaires » (les RAR), de responsabilité nationale et des établissements « à publics prioritaires », de responsabilité académique, qui ont vocation à rentrer « dans le droit commun ». Le Ministère ne fait d'ailleurs plus référence qu'aux RAR dans ses publications, comme l'État de l'École, et manifeste ainsi son choix de réduire l'éducation prioritaire aux seuls RAR en en faisant sortir tous les autres de fait.

Autre point lourd de sens de la réforme de 2006 : la possibilité pour les élèves ayant obtenu une mention B ou TB au brevet de déroger à la carte scolaire. Outre le fait que cette mesure préfigurait l'assouplissement de la carte scolaire, elle marque le déni de la réalité sociale à l'œuvre dans la difficulté scolaire. La nouvelle politique d'éducation prioritaire s'attache essentiellement à repérer les élèves supposés méritants et à les sortir de leur établissement pour qu'ils viennent renforcer la « mixité des élites ». L'autre face d'une telle conception, c'est de rendre responsables de leur échec la plupart des élèves de milieu populaire alors que l'on sait bien qu'ils sont très nombreux à se méprendre sur les attentes des enseignants parce qu'ils n'ont pas de connivence avec la culture scolaire. Au lieu de transmettre à ces élèves ce qui leur permettrait de s'approprier les savoirs, de confronter ces élèves comme les autres aux difficultés d'apprentissage, le ministère fait le choix du renoncement : socle commun, PPRE, alternance, voire éviction précoce constituent alors leur seul horizon.

Sans véritable ambition pour les élèves qu'ils scolarisent, les réseaux RAR deviennent le lieu de toutes les déréglementations : le comité exécutif, créé pour gérer le réseau, concurrence le CA. En sont membres le principal et les directeurs d'école, l'IEP et le coordinateur Zep. Mais pas les enseignants ! Pourtant, c'est lui qui définit le projet du réseau et le profil des postes d'enseignants référents, recrutés localement. Rarement les personnels ont été associés à l'élaboration du projet – qui a donc rarement répondu aux besoins réels des équipes et des élèves.

La suppression de la carte scolaire, loin de favoriser la mixité sociale, va au contraire renforcer des logiques sociales ségrégatives au détriment du « vivre ensemble » de l'école républicaine et de l'efficacité globale du système.

En annonçant l'an dernier aux familles qu'elles pourraient désormais librement choisir leur école, le gouvernement s'appuyait sur trois idées. La première est de supposer une grande rigidité de la carte scolaire, et de dénoncer l'inégalité liée à la possibilité par certaines familles, plus habiles et en général plus favorisées que d'autres, de contourner la sectorisation. La seconde idée est que bien choisir son école serait facile pour les familles. La troisième est de penser que la mise en concurrence des écoles permettra une amélioration du système. Nous faisons le point sur ces trois aspects à partir des travaux de Choukri Ben Ayed, sociologue de l'éducation*.

Il faut d'abord relativiser la rigidité : le libre choix existe depuis 1959 avec la loi Debré et la possibilité de l'enseignement privé auquel plus de la moitié des familles recourt à un moment ou un autre. De plus depuis les années 1980, un collège sur deux a été concerné par la réforme et l'assouplissement de la carte scolaire, avec le choix des options.

Concernant l'appréciation des écoles par les familles, les enquêtes montrent que vient d'abord la question de la fréquentation et particulièrement de la présence d'enfants issus de l'immigration : avec qui mes enfants seront-ils scolarisés ? Il s'agit d'un aspect social (crainte de la cohabitation) non de questions purement scolaires. Rumeurs, impressions liées aux sorties d'école sont également avancées. Les critères sont donc essentiellement extérieurs à l'école, et le libre choix, loin d'être libérateur, est anxiogène car il amène à douter davantage de la qualité de l'école. Or apprécier cette qualité est difficile car « une "bonne école" est souvent le produit d'une alchimie complexe entre un style de direction, une culture d'établissement, une dotation horaire, l'importance des dynamiques collectives et des projets menés... Tout ceci est complexe, instable dans le temps et difficilement compréhensible par l'en-

semble des acteurs : familles, enseignants et chercheurs eux-mêmes ». Les établissements les plus attractifs sont par ailleurs limités en places disponibles. Ce sont donc davantage les établissements qui choisissent leurs élèves que les familles qui choisissent leur établissement. Il convient par ailleurs de ne pas oublier que la proximité évite des temps de transports fatigants pour les élèves, et facilite un contact plus régulier entre les familles et les établissements. Quant aux bienfaits du marché scolaire, aucune étude, aucun exemple étranger ne permet d'y croire ! Au contraire, la plupart des travaux montrent que le libre choix de l'école accroît les inégalités, accentue les ségrégations sociales et ethniques, dégrade les conditions de scolarisation, tire vers le bas les performances scolaires dans les établissements les plus désertés. Il est donc indispensable de revenir à une sectorisation. Celle-ci devra être pensée pour éviter la superposition à certaines ségrégations urbaines et n'empêchera pas d'avoir à traiter de la question de la confiance des parents vis-à-vis de l'école.

* Livre à paraître : *Carte scolaire et marché scolaire*.



© HENRY/NAJA

Accompagnement éducatif : l'école après les cours ?



© CADIEU/MAA

Il y a deux ans un nouveau coup médiatique de X. Darcos annonçait la mise en place d'un « accompagnement éducatif » pour les « orphelins de 16 heures » dans tous les collèges de l'éducation prioritaire et écoles des réseaux Ambition Réussite. À la rentrée 2008, cet accompagnement, doté d'un budget conséquent (323 millions d'euros), a été étendu à tous les collèges et écoles de l'éducation prioritaire et à 200 lycées « difficiles ». Il devrait même être élargi à la rentrée 2009 à tous les lycées et écoles. L'accompagnement éducatif est proposé aux élèves volontaires, 4 jours par semaine, en principe le soir après les cours. Il peut être encadré par des enseignants volontaires (rémunérés en heures supplémentaires), mais aussi par des assistants d'éducation et des intervenants extérieurs. Il se compose de 3 volets censés être proposés à égalité mais l'expérimentation de 2007-2008 a montré un déséquilibre important, l'aide aux

devoirs et leçons représentant environ 70 % des actions proposées, la pratique artistique et culturelle 15 à 20 % et la pratique sportive 10 à 15 %. Dès l'origine, ce dispositif a été contesté : dans un contexte de diminution de l'emploi public, s'agit-il réellement d'apporter aux élèves un soutien scolaire et culturel dans l'objectif de réussite de tous ? N'est-on pas plutôt face à un projet politique de déscolarisation de l'aide scolaire, de mise en concurrence de l'école et de ses enseignants ? Les premiers bilans confirment doutes et réticences. L'essentiel des actions proposées porte sur l'aide aux devoirs et leçons. Pourquoi faut-il déplacer hors du temps scolaire cette aide nécessaire ? Pourquoi la confusion entretenue dans les contenus ? Pourquoi seuls des élèves volontaires sont-ils concernés (et donc souvent pas ceux qui en ont le plus besoin) ? Au niveau de la pratique sportive, pourquoi développer un nouveau dispositif alors que les associations

sportives scolaires ont déjà pour fonction de développer l'offre sportive en complément de l'EPS ? Pourquoi ne pas mieux aider les associations sportives scolaires ou non scolaires ? Il est frappant de constater l'absence d'exigences envers l'accompagnement éducatif (contenus, objectifs, effectifs, évaluation, continuité) compte tenu des sommes importantes engagées. Pour la FSU, c'est d'abord en se donnant les moyens de s'adresser à tous les élèves dans le temps scolaire (avec des effectifs réduits, avec des modalités de suivi adaptées) en se recentrant sur le travail au sein de la classe que l'on réduira la difficulté scolaire. Pour ce qui concerne l'accompagnement éducatif, il est donc indispensable d'être extrêmement vigilants et de refuser toute forme de concurrence, voire de substitution avec les enseignements (et l'association sportive pour le volet sportif). C'est de plus d'école dans l'école dont les élèves ont besoin.

Stéphane Bonnéry : « aucun élève n'est voué à l'échec »

De nombreux travaux montrent des corrélations entre le milieu social et la réussite, ou l'échec scolaire.

Qu'en dites-vous ?

La notion d'échec scolaire est plutôt récente, elle date des années soixante-dix. Avant on considérait tout simplement qu'il y avait des élèves inadaptés au système éducatif. Avec la prolongation de la scolarité et la construction du collège unique on s'est aperçu qu'il ne suffisait pas d'accueillir tous les jeunes dans un même lieu pour créer de la réussite scolaire. On parle aujourd'hui d'élèves en difficulté, comme si le problème venait d'eux. La notion de « dons », d'abord élaborée par les progressistes qui souhaitent amener tous les jeunes au maximum de leurs possibilités quel que soit leur milieu social, est aujourd'hui utilisée, par les réactionnaires, pour affirmer que tous les élèves n'ayant pas les mêmes dons, ils ne seraient pas tous capables de réussir. De même, la notion de « handicap socio-culturel » s'appuie sur un constat réel : tous les élèves n'arrivent pas armés de la même façon pour entrer dans les apprentissages. Mais cette notion renvoie souvent à une responsabilité des familles, déconsidérées puisqu'elles ne prépareraient pas correctement leurs enfants à l'école. Or, quand on regarde le niveau de diplôme du « chef de famille », on note que 27 % des collégiens ont un père ouvrier, 17 % : un père employé, et 10 % un père sans activité. Donc 54 % des collégiens ont un père dont le niveau de diplôme est inférieur ou égal au BEP : ces familles, qui sont donc la norme, ne sont pas en mesure d'apporter les « compléments » après l'école. C'est à l'école de prendre en charge la transmission de la culture scolaire.

Vous parlez de délits d'initiés face à la culture scolaire : de quoi s'agit-il ?

Tous les élèves n'ont pas la même connivence avec la culture scolaire et ses normes. Autrefois on demandait beaucoup aux élèves de mémoriser et de restituer. Aujourd'hui il est nécessaire de maîtriser des savoirs exigeants :

quelque que soit son activité professionnelle, les activités cognitives exigées par l'employeur sont de plus en plus complexes. Les contenus d'enseignement ont donc évolué. Mais ce sont surtout les élèves arrivant avec des prérequis acquis en dehors de l'école, qui construisent réellement des savoirs. Les autres se concentrent sur ce qu'on leur donne clairement à voir : des tâches, ne permettant pas toujours de saisir de la globalité de la tâche et de la finalité de l'apprentissage quand elles peuvent être morcelées en exécution de microconsignes soutirées à l'enseignant. L'exemple type est celui d'une séance de géographie au cours de laquelle il est demandé de colorier une carte selon un code couleur correspondant au relief. Chacun peut réussir l'activité, mais par

les éviter, il ne suffit pas d'énoncer l'objectif en début de séance, il faut conduire la séance pour qu'aucun élève ne contourne l'objectif visé en se focalisant sur des microtâches et évite de se confronter au savoir. Il faut revoir le statut de l'erreur, faire de ces incompréhensions des objets de travail et non culpabiliser ceux qui se sont trompés. Il s'agit de bien définir le modèle d'élève qui pilote le système éducatif : est-ce celui qui a déjà compris ce que l'école attend de lui, ou celui qui se méprend sur les attentes de l'enseignant par manque de connivence avec la culture scolaire ?

Le retour aux fondamentaux, l'aide individuelle sont avancés pour faire reculer l'échec scolaire. Ces pistes vous paraissent-elles intéressantes pour ces élèves qui ne comprennent pas, d'emblée, l'école ?

Tous les élèves sont capables de réussir, aucun n'est voué à l'échec... À condition que l'école leur transmette ce qui permet de s'approprier les savoirs. En cela le prétendu « retour aux fondamentaux » est un leurre car au lieu de s'attaquer à ce qui fait obstacle aux apprentissages, on ne vise l'acquisition de savoirs complexes que pour certains élèves, ceux qui feront des études supérieures... Quant à la notion d'aide individualisée, d'abord portée par les progressistes, elle renvoie actuellement à l'idée que les élèves sont en difficulté parce qu'ils rencontrent des problèmes individuels, éventuellement pathologiques. Ils sont pourtant normaux :



Stéphane Bonnéry, maître de conférence en Science de l'éducation, Paris 8. Auteur de *Comprendre l'échec scolaire*.

la suite, seuls les élèves qui ont compris ce que l'enseignant attendait d'eux vont réussir à transférer les connaissances construites à d'autres cartes, d'autres situations. Ceux qui pensent qu'il faut apprendre la carte par cœur, appliquent ceux qu'ils ont compris au pied de la lettre, et n'ont pas les moyens de comprendre seuls leur erreur. L'école fonctionne sur de nombreux implicites. Pour

la difficulté face aux apprentissages n'est pas un problème. L'école doit tout simplement enseigner, confronter les élèves aux difficultés d'apprentissage. Que l'aide individuelle soit une béquille tant que l'école produit des inégalités d'apprentissage ne remplace pas une politique dotée des conditions pour les faire disparaître et éviter l'échec.

Grenelle 2, une boîte à outils

Présenté le 7 janvier en Conseil des ministres, le projet de loi Grenelle 2 est considéré comme la boîte à outils de la loi « Grenelle 1 » adoptée en première lecture à l'assemblée nationale le 21 octobre. Il en reflète les atouts et les lacunes. Son examen commencera d'abord au Sénat, vers la fin mars, l'objectif étant une adoption avant l'été.



© MICHELLINAJA

Plusieurs dispositions du « projet de loi d'engagement national pour l'environnement » sont positives. Ainsi la suppression de la publicité auprès du grand public pour les pesticides et

encadrement de leur vente (articles 35 et 39), l'obligation de travaux avant 2020 dans les bâtiments à usage tertiaire pour l'amélioration de leur performance énergétique (article 2), le renforcement des schémas de cohérence territoriale et de leurs prérogatives en matière environnementale avec l'intégration de plans climat/énergie territoriaux devenus obligatoires (articles 6 et 9), l'insertion des trames verte et bleue dans le code de l'environnement (article 44), la modulation des tarifs de péages autoroutiers des poids lourds en fonction des émissions de gaz à effet de serre prévue à partir de janvier 2010 ou encore la création d'un écolabel pour les produits issus d'une pêche durable. Mais le gouvernement a reculé sur plusieurs points, avec par exemple la disparition de la possibilité de créer des péages urbains ou le relèvement du seuil pour l'obligation de bilans carbone dans les entreprises (elle ne concernera que les firmes de plus de 500 salariés). Il manque toujours des mesures structurantes en terme de fiscalité, ou sur la protection des lan-

ceurs d'alerte, ou encore s'agissant de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

Contradictions gouvernementales

Selon France Nature Environnement. « Il faut doper le Grenelle 2 pour verdir le plan de relance », « Ce n'est toujours pas la grande rupture annoncée », estime de son côté l'Alliance pour la planète qui souligne aussi les « multiples contradictions » entre le plan de relance économique et les objectifs du Grenelle. Et c'est sans doute le problème le plus aigu aujourd'hui. Ainsi, par exemple, dans le plan annoncé en décembre par Nicolas Sarkozy, l'annonce d'une prime à la casse pour l'achat de véhicules émettant moins de 160 g de CO₂/km marque un véritable recul du gouvernement qui affaiblit significativement le principe du bonus-malus calibré sur 130 g/km. Dans l'immobilier, aucune mesure d'incitation à la réalisation de programmes à basse consommation énergétique n'a été annoncée. Autre exemple édifiant : l'annonce par François Fillon de la construction de nouvelles autoroutes alors que le grenelle affirme la politique de report modal de la route vers le ferroviaire et le fluvial. Le 20 janvier, 5 à 6 milliards d'euros sont annoncés pour soutenir l'industrie automobile mais seuls 10 % sont alloués à des démarches environnementales (aides à la recherche sur les véhicules électriques et bonus-malus). « Au total, c'est 90 % du plan qui va dans le sens d'un accroissement de la pollution » dénonce le WWF.

La question de la relance du nucléaire

Enfin pour beaucoup, la décision de relancer le nucléaire, sans concertation et sans évaluation est contraire à

Grenelle de la mer

Jean-Louis Borloo, a lancé vendredi 27 février, « le Grenelle de la mer », qui réunira, cinq collèges représentant l'État, les collectivités locales, les entreprises, les représentants des salariés et les ONG environnementales dans quatre groupes de travail.

Le premier groupe « Favoriser le développement harmonieux du littoral en améliorant l'interface terre-mer » doit permettre d'abord la prévention des pollutions et des risques industriels, l'aménagement du littoral, le développement des ports ou encore la création d'une filière de démantèlement des navires. Le deuxième groupe « Promouvoir le développement d'activités maritimes compétitives et soutenables sur le

plan environnemental » travaillera sur les transports maritimes, les énergies marines renouvelables et l'aquaculture. Le troisième groupe « Valoriser les métiers de la mer et œuvrer à l'attractivité des activités maritimes » se penchera notamment sur la formation, l'emploi, la sécurité des travailleurs et le sauvetage en mer. Enfin, le quatrième groupe « Instaurer une nouvelle gouvernance aux niveaux infra-national, national, européen et mondial » formulera des suggestions pour instaurer une nouvelle gouvernance aux niveaux infra-national, national, européen et mondial. Les groupes devront rendre leurs conclusions, qui déboucheront sur une série de mesures avant l'été.



© MUCCHIELLI/NAJA

l'esprit et à la lettre du Grenelle de l'environnement. L'annonce de la réalisation d'un deuxième réacteur nucléaire EPR, puis, d'un troisième, constitue de facto « l'avis de décès du Grenelle » selon certains. Une telle décision risque en effet de privilégier une consommation électrique tous azimuts, pour vendre l'énergie et rentabiliser les investissements au détriment des objectifs nationaux et communautaires en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables.

CLAUDIE MARTENS



© RIVAUD/NAJA

3 questions à Daniel Gascard : « Le Grenelle et le service public de l'environnement »

Les personnels de l'environnement ont-ils été associés ?

Lors du Grenelle de l'environnement, il y a un an tous les personnels de l'environnement ont été écartés. En revanche, l'administration s'est largement appuyée sur les personnels d'administration centrale, voire des établissements publics pour préparer les deux projets de loi : on peut dire que le « Grenelle 2 » n'aurait jamais vu le jour sans les agents du MEEDDAT.

Se sentent-ils particulièrement concernés par ces projets ?

Les politiques de l'environnement ont besoin de temps et de moyens humains et financiers pour que des progrès soient visibles. Nous attendons toujours les vraies mesures pour réduire la pollution des nappes par les nitrates, pour stopper l'artifi-

cialisation continue du littoral, pour inciter vraiment les collectivités à adopter les énergies renouvelables ou pour mettre fin au règne du tout camion.

Au sein du MEEDDAT, rien n'est prévu pour offrir à tous les agents de ce ministère, qui voudraient opter pour les postes « environnement », des formations leur permettant d'acquérir des connaissances en matière d'environnement et de développement durable.

Est-ce que cela a un impact sur l'exercice de leurs métiers ?

Il y a beaucoup d'avancées dans les lois Grenelle et singulièrement dans le Grenelle 2. Les parties « énergie », « urbanisme », « biodiversité » et « gouvernance » comportent des mesures qu'on n'arrivait pas à faire admettre avant le Grenelle à



DRF

Daniel Gascard, du SNE-FSU

nos interlocuteurs de l'administration, des élus ou du secteur professionnel.

Nous restons inquiets sur la capacité demain des services du ministère à pouvoir appliquer, accompagner et contrôler toutes ces innovations, qui vont dans le bon sens. Si la règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux continue à s'appliquer dans les DDEA, dans les futures DREAL, qui demain va pouvoir suivre les évaluations environnementales des projets, des plans et des programmes ?

TF1 rate son marché

Est-ce la fin d'une époque? Celle où régnait en maître sur l'information et la conscience des Français l'information privée d'une chaîne dont le PDG, Francis Le Lay prétendait « pour qu'un message publicitaire soit perçu, il faut que le cerveau du téléspectateur soit disponible. Nos émissions ont pour vocation de le rendre disponible: c'est-à-dire de le divertir, de le détendre



pour le préparer entre deux messages. Ce que nous vendons à Coca-Cola, c'est du temps de cerveau humain disponible ».

Les indices en tout cas s'accroissent. Car, malgré la nouvelle loi sur l'audio-visuel public qui retire la publicité à France Télévisions pour l'offrir au seul secteur privé, TF1 rate le coche. La chute de cette première chaîne jadis offerte par Balladur au groupe Bouygues ne cesse pas. Chute boursière: l'action du groupe a perdu 36 % depuis le début de l'année et se retrouve au-dessous de son prix à la création de la chaîne. Chute des recettes publicitaires qui a entraîné un recul du chiffre d'affaire de 5,3 % en 2008. Et plus grave encore pour l'avenir de la chaîne, chute de l'audimat. Celle qui jadis plafonnait au-dessus de 40%, jetant à ses pieds, en prières explorées, les candidats aux élections et les marchands de tout bord pour quelques secondes d'antenne, plonge inexorablement vers les 25 %. La Télévision numérique terrestre (TNT) et ses nouvelles chaînes sont les premières responsables de cet état de fait. Comme le prévoyait un homme de télé avisé, Bernard Rapp, le temps n'était pas loin où plus aucune chaîne ne ferait la loi et ce en raison de l'existence de centaines de chaînes.

Van Gogh, bien plus près

S'immerger pendant 40 minutes dans l'univers et les tableaux du peintre sur un écran géant de 1000 m², une expérience à vivre dès le 25 mars 2009 à La Géode à Paris. La projection du film *Moi, Van Gogh*, conçu par Peter Knapp et réalisé par François Bertrand, propose une vision spectaculaire de l'artiste, centrée sur son travail, construisant une relation intime avec lui en format IMAX.

www.filmvangogh.com



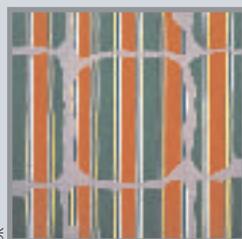
Darwin au Muséum

Le Muséum national d'Histoire naturelle de Paris rend hommage au naturaliste anglais Charles Darwin, à sa contribution déterminante dans le domaine de l'évolution. L'auteur de *L'origine des espèces* aurait eu 200 ans en 2009. Tout au long de l'année, des rendez-vous invitent au voyage dans la pensée de Darwin, Lamarck et les autres...

www.mnhn.fr

Ils ont regardé Matisse

Pour la première fois, des œuvres de Matisse sont mises en regard avec celles des artistes abstraits de l'après-guerre aux États-Unis et en Europe. Du 15 mars



au 14 juin, quinze œuvres emblématiques de Matisse sont exposées parmi une cinquantaine d'œuvres de Jackson Pollock, Mark Rothko, Barnett Newman, Raymond Hains, Jacques Villeglé, Simon Hantai... Musée Matisse Le Cateau-Cambresis

L'art de la Grande région

Art. Metz est la Foire d'art de la Grande Région (Lorraine, Luxembourg, une partie de la Belgique et de l'Allemagne), soit d'environ 11 millions d'habitants. Jusqu'à réservée aux artistes du monde entier, pour sa 9^e édition, la manifestation s'ouvre aux galeristes. Du 27 au 30 mars.

www.artmetz.com

Évian accueille La ruche

Alfred Boucher, fut à la



fois sculpteur, peintre, et... généreux. Passage Dantzig à Paris, quartier Montparnasse, il invite de jeunes artistes démunis, venus de tous les pays, particulièrement d'Europe centrale, à venir travailler à peu de frais et en toute liberté. Ainsi naît en 1902 « La Ruche ». Archipenko, Zadkine, Chagall, Modigliani,

Soutine, Epstein, Diego Rivera rejoignent à « La Ruche » Fernand Léger et Henri Laurens. Blaise Cendrars, Max Jacob, Guillaume Apollinaire, Jean Cocteau... Ce foisonnement artistique dure jusque dans les années 1950. Des artistes contemporains Ernest Pignon, Reyberolle, Guy de Rougemont... y sont eux aussi pensionnaires. Aujourd'hui, « La Ruche » abrite une soixantaine d'ateliers où se mêlent peintures, photos, vidéos, multimédias, installations et performances. L'exposition du Palais lumière d'Évian témoigne de la vitalité de ce lieu de création depuis plus d'un siècle. Jusqu'au 10 mai.

Mars fait son cinéma

Les festivals de cinéma apportent la vitalité du cinéma d'auteur. Loin des paillettes, juste pour l'envie de voir. À Nice, tous les dimanches du mois de mars, le cinéma Pathé-Masséna accueille une scène nationale en pleine évolution, cette année, Israël est à l'honneur. Du 11 au 31 mars, pour le festival Terra di cinema, l'association Parfums d'Italie et le cinéma Jacques Tati de Tremblay-en-France, s'assemblent pour montrer le nouveau cinéma italien. 30 films (dont 10 inédits en France) se regroupent autour de trois thèmes: le monde du travail, l'immigration, et Naples. Et, du 22 au 24 mars, c'est le Printemps du cinéma dans toute la France.

Europe XXL part de Lille

Capitale européenne de la culture en 2004, Lille ne veut plus quitter son rang. Le Nord-Pas de Calais est désormais le cadre d'une grande fête culturelle. En 2009, les manifestations de Lille XXL tournent autour de l'Europe depuis la chute du mur de Berlin. Du 14 mars au 12 juillet.

De l'aventure de capitale européenne de la culture en 2004, Lille et sa région ont gardé un formidable élan de fêtes. Des traces durables aussi, comme les maisons Folie qui deviennent une marque de fabrique. La France, elle, a découvert, à cette occasion, Roubaix et son magnifique musée La piscine dont la popularité est grande.

En créant à la suite *lille3000*, la métropole se fixe l'objectif d'un événement culturel annuel. En 2006, ce fut la thématique de l'Inde avec Bombaysers de Lille. En 2007, la collection François Pinault au Tri postal. L'homme d'affaires, qui a racheté le Palazzo Grassi de Venise pour y installer sa fondation d'art et une partie son immense collection d'art contemporain, avait choisi le Tri postal de Lille pour exposer des œuvres emblématiques en France. Bref, la notoriété de Lille métropole culturelle a gagné du terrain.

Europe XXL

Cette année, *lille3000* part à la découverte d'une Europe redessinée après la chute du mur de Berlin, et qui aura 20 ans en 2009 : Istanbul, Berlin, Riga, Tallinn, Vilnius, Budapest, Bucarest, Varsovie, Ljubljana, Belgrade, Zagreb, Sarajevo, Moscou... *Europe XXL*, c'est le nom de la manifestation qui, durant quatre mois, du 14 mars au 12 juillet, tentera des expériences, échangera avec ces villes d'Europe centrale et orientale. En qualité de métropole transfrontalière, les liens noués au-delà des frontières sont historiques. Qu'en est-il des liens entre artistes ? C'est la question que pose *Europe XXL*. Et les réponses fusent en tous sens : expositions, métamorphoses, midi-midi, cinéma, jardins sauvages, drive in, performances, théâtre, danse, concerts, clubbing, littérature, bande dessinée, rencontres, débats, cuisine...

Frontières invisibles au Tri postal

Relooké par l'agence TséTsé, le Tri postal propose des objets customi-



La piscine de Roubaix, un musée surprenant.

sés et détournés en provenance de toute l'Europe XXL : traversée des bazars d'Istanbul, des échoppes de Sarajevo, des boutiques impossibles des Balkans... Le dessinateur roumain Dan Parjovschi, en résidence au Tri Postal pendant trois semaines, produira ses dessins à l'humour cinglant. Ce sera aussi l'occasion de découvrir une nouvelle république, NSK, créée en 1991 par le collectif slovène IRWIN. Et pourquoi pas d'en devenir citoyen. L'investigation de nouvelles frontières, inventées par des artistes de toute l'Europe, offriront une mosaïque toute contemporaine dont l'objectif est de bousculer le sens du territoire, de l'espace, du voyage.

L'Orient aux Beaux-Arts

Le palais de Beaux-Arts de Lille participe à *Europe XXL* en ouvrant ses

Les midi-midi

Le week-end, pendant trois jours, Lille vit à l'heure de Berlin, des Pays baltes, Varsovie, Moscou, Bucarest. Une manière de partir, l'espace de six week-ends, en immersion culturelle : les musiques (du folklore à l'électro), le spectacle vivant, la littérature, la mode, le design, la cuisine, les médias... de chacune de ces villes submergera successivement l'atmosphère de Lille, pour trois jours intenses.

portes la capitale de la Turquie, mégapole de 14 millions d'habitants. Les artistes internationaux, turques ou issus de la diaspora racontent cette ville-matrice, en perpétuel devenir à travers l'exposition « Istanbul, traversée ». En correspondance, l'exposition, « Miroirs d'Orient » aborde l'influence de l'image orientaliste comme source d'inspiration pour les artistes contemporains.

Les artistes sont là

Les maisons Folie de Lille et Tourcoing seront réinvesties pour *Europe XXL*. Les collectifs d'artistes de tous les pays importeront leurs œuvres ou les créeront sur place. La gare Saint Sauveur, l'église Sainte Marie-Madeleine, la Maison de l'architecture et de la ville, le Forum départemental des sciences deviennent lieux d'exposition. *lille3000* donne l'occasion de mettre en scène le patrimoine culturel de Lille, Roubaix, Tourcoing, Courtrai, Le Cateau-Cambrésis, Sans Poterie, L'hospice d'Havré, Bayav.

VÉRONIQUE GIRAUD

HYPNOS

Images et inconscients en Europe (1900-1949)

Le Musée d'art moderne Lille Métropole (MAM) s'associe une nouvelle fois à *lille3000*. Pour l'occasion, il présente au Musée de l'Hospice Comtesse une exposition d'envergure internationale. Inédite par son sujet, étonnante par sa conception et la diversité des œuvres exposées, *Hypnos* s'inscrit dans la politique d'activités hors les murs menée par le MAM depuis sa fermeture en 2006 pour travaux de rénovation et de modernisation. Elle est aussi la première exposition transversale annonçant l'un des aspects de la politique d'expositions futures du Musée à sa réouverture. Du 14 mars au 12 juillet 2009.



© MANTRAY, MARCOISE CASATI, 1922

Internet et la culture de la

Alors que l'Assemblée nationale débat de la loi contre le piratage des œuvres sur internet, l'opinion publique hésite entre la liberté du net et la rémunération légitime des auteurs. Par-delà le débat, se pose la question de la culture de la gratuité que développe internet.

Faire payer sur la toile ? Cela fait bien rire cet éditeur de sites d'information. « Vous avez peut-être l'habitude de glisser une pièce d'un euro dans votre téléviseur ? » raille-t-il. De fait, internet semble un immense réseau tissé à travers d'innombrables canaux qui, par les terres et les océans,



© TANGUY CADIEU/ALIA

Le savoir internautes du monde entier.

transportent des millions d'informations sur lesquelles personne n'a de pouvoir. Les deux questions vont d'ailleurs de pair : inutile de s'interroger sur la non-gratuité du web s'il est impossible de contrôler la toile. Or, ce contrôle est bien plus difficile qu'il n'y paraît, les autorités chinoises en font régulièrement l'expérience à leurs dépens. De même que les réseaux ultra-protégés des banques ou des militaires que quelques hackers finissent toujours par pénétrer. Et

c'est là un des premiers arguments des personnes opposées au projet de loi contre le piratage que présente ces jours-ci Christine Albanel.

Une loi de « riposte graduée »

La ministre de la Culture n'entend pas connaître la défaite qu'avait valu à son prédécesseur de la rue de Valois, le premier projet de loi sur les droits d'auteur et droits voisins dans la société de l'information (Dadvisi). La loi que Renaud Donnedieu de Vabres avait fait adopter de justesse à la fin de l'année 2005 était effectivement inapplicable, comme l'annonçait l'opposition. Christine Albanel a pu s'appuyer sur le travail d'une commission et d'un accord signé par tous les professionnels de la branche. La commission, dirigée par l'actuel patron du Nouvel Observateur, Denis Olivennes qui présidait à l'époque la FNAC, a retenu la philosophie de la « riposte graduée » qui est déjà en place aux États-Unis, en Irlande et en Italie. Lorsqu'un internaute est pris la main dans la toile à télécharger des œuvres musicales ou audiovisuelles, il reçoit un avertissement simple sur son adresse mail. S'il récidive, son abonnement pourra être coupé pour une période allant d'un mois à un an, selon la gravité du cas. C'est une commission ad hoc

(dite de « protection ») qui sera chargée de la mise en œuvre des avertissements et sanctions. Elle aura à sa disposition un fichier bâti sur le modèle du fichier Banque de France pour les interdits bancaires, afin que les internautes sanctionnés ne puissent s'inscrire sous un nouveau nom.

Création d'une Haute autorité

On le voit, on est loin de la première loi qui prévoyait jusqu'à trois ans de prison et 30 000 euros d'amendes pour les téléchargeurs accusés du délit de contrefaçon. Basée sur la sensibilisation et la dissuasion, cette loi est bien plus réaliste en ce sens qu'elle tient compte de la réalité du téléchargement : selon un sondage TNS/Sofres, 37 % des internautes ont déjà téléchargé illégalement. La pénalisation est certes maintenue, mais uniquement en cas d'enrichissement prouvé des téléchargeurs. À la question, comment repérer les internautes qui se commettent au téléchargement illicite, le projet de loi répond par la création d'une Haute autorité, une de plus. Cette Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (Hadopi) pourra être saisie par les sociétés de droits d'auteur. C'est l'Hadopi qui saisira à son tour la commission de protection pour suivre les affaires.

Une double opposition

Pour mesurer qu'il soit, le projet de loi ne convainc cependant pas tout le monde. Il y a d'une part les opposants par pragmatisme, et d'autre part les opposants par philosophie, les deux n'étant d'ailleurs pas forcément opposés. Les premiers, tout en reconnaissant le préjudice encouru par les auteurs qui se voient privés de rémunérations, doutent de l'efficacité de la loi, bien que ses rédacteurs se disent persuadés que la dissuasion fonctionne dans l'immense majorité des cas. Les opposants soulignent que les lois n'ont pas même le temps de voir publiés les décrets d'application que déjà la technique mise en cause a été dépassée par une autre que la loi ne prévoit pas. Les seconds pen-

Téléchargement : 37 % de pirates

Selon une étude TNS Sofres/Logica, 37 % des internautes ont déjà téléchargé illégalement (29 %) ou utilisé des contenus piratés (8 %). Sans grande surprise, ce phénomène touche surtout les jeunes. Si dans l'ensemble, 20 % de la population âgée de 18 ans et plus déclare avoir déjà téléchargé illégalement, la catégorie des 25 à 34 ans l'ad-

met à 40 % et à 57 % pour les 18-24 ans. Concernant l'utilisation des contenus piratés, 26 % de la population âgée de 18 ans et plus admet leur usage, 54 % pour les 25-34 ans et 64 % pour les 18-24. Du côté des contenus, les productions culturelles sont les plus piratées : musique (18 %), films (13 %), séries TV (5 %) et jeux vidéos (4 %).

gratuité

Selon un sondage TNS/Sofres, 37 % des internautes ont déjà téléchargé illégalement.

sent tout simplement qu'internet est le règne d'une culture de la gratuité et qu'il faut trouver d'autres moyens de rémunération pour les auteurs. Par exemple par des systèmes de péréquation sur les concerts, CD ou DVD. Ou encore par des taxes sur ceux à qui internet rapportent réellement des sommes colossales, les opérateurs de téléphonie, comme cela s'est fait pour le financement de la télévision publique privée de publicité. Mais les fournisseurs d'accès font déjà savoir que les seules dépenses techniques pour rendre possible l'application de la loi leur coûterait dans les 60 millions d'euros. Enfin les opposants du collectif la Quadrature du net jugent la loi liberticide : « Ce qui change aujourd'hui, c'est qu'à la surveillance généralisée par des acteurs privés, vient s'ajouter la coupure d'accès internet par une autorité administrative » dénoncent-ils.

La culture de la gratuité reste donc bien le fond du débat. Les jeunes générations ont elles déjà tranché : un enfant de dix ans sachant naviguer sur le web va directement écouter ses chanteurs favoris sans même se poser la question. Une pratique qui sera bien dure à combattre.

JACQUES MUCCHIELLI

Débat à l'Assemblée

Un enjeu de société

Le débat sur le projet de loi oppose deux manières d'aborder les nouveaux enjeux de société. Christian Paul, député PS cité par le nouvelobs.com, dénonce un « dispositif autoritaire et généralisé de surveillance du Net ». Cependant, les désaccords sur le projet de loi ne viennent pas seulement des rangs de l'opposition. Le député UMP François Goulard estime que « le modèle économique du droit d'auteur est mort. Il faut trouver un autre modèle écono-

mique plutôt que d'essayer de le faire durer par la loi ». Dans ce contexte, le PS préconise la mise en place d'une « contribution créative ». Sur le modèle de la licence globale, votée en 2005, il s'agirait de faire payer quelques euros aux abonnés à Internet pour rémunérer les artistes. Sur son blog, Jacques Attali estime que le texte est « un signe de plus d'un pays dont les élites politiques et économiques ne comprennent plus rien ni à la jeunesse,

ni à la technologie, ni à la culture ».

Face à cette opposition, le ministère de la Culture a ouvert un site « jamelesartistes.fr » pour démontrer le bien fondé de sa démarche. Lors des questions d'actualité à l'Assemblée nationale, Christine Albanel a déclaré : « la liberté sur Internet existe et nous devons la défendre, mais la liberté pour les auteurs, les musiciens, les créateurs d'être rémunérés pour leur travail existe aussi ».



© MUCCHIELLI/NAJA

L'historien **Emmanuel Le Roy Ladurie** étudie depuis les années cinquante le climat. Il vient de publier le troisième volume de son Histoire humaine et comparée du climat.

Comment vous êtes-vous intéressé au climat ?

Je suis fils d'agriculteur. En Normandie, à l'époque, on n'avait pas de moissonneuse-batteuse. On ne pouvait pas effectuer une récolte rapidement. Et, ça ne ratait pas, une année sur deux il pleuvait. J'ai donc commencé par m'intéresser à l'histoire rurale et j'ai suivi les apports de Fernand Braudel, le premier à avoir parlé, par exemple, des glaciers alpins. Puis en 1955 j'ai lu deux articles. L'un sur les vendanges, l'autre sur l'étude de la croissance des arbres. J'ai alors pensé qu'il y avait quelque chose à établir avec le climat.

Pourquoi démarrer votre travail sur l'histoire humaine et comparée du climat démarre au XIV^e siècle ?

C'est au plus loin que l'on puisse remonter par l'utilisation des relations concernant les vendanges dont on a les dates depuis à peu près 1370 jusqu'à nos jours. En combinant avec l'étude des anneaux des arbres on obtient des indications précises. Il y a également tous les éléments tirés des crises alimentaires que le climat explique ou contribue à comprendre.

Vous établissez aussi que le climat a toujours été en évolution...

Il y a toujours eu une grande variabilité, due à des facteurs très divers : le soleil qui peut refroidir ou réchauffer selon les époques ; les volcans, comme le Tambora, dont l'éruption en 1815 a certainement contribué à refroidir l'atmosphère terrestre de quelques dixièmes de degré pendant un ou deux ans ; l'oscillation atlantique et pacifique par l'intermédiaire des phénomènes de el Niño ou de la Niña. On est arrivé à établir un Petit Âge Glaciaire (PAG) qui va du XIV^e siècle jusqu'au milieu du XIX^e avec de grosses variations cependant. Notamment un réchauffement début XV^e. L'on établit aussi que fin XVI^e et au XVII^e les glaciers alpins ont connu un maxi-

“Climat : nous sommes déjà dans l'irréversible”



© TANGUY CADIEU/NAJA

mum qui les a portés un kilomètre plus loin qu'aujourd'hui. Leur dernier maximum date de 1859-1860. Depuis ils sont en débâcle constante et nous sommes dans une période de réchauffement continue depuis lors, malgré une période plus froide entre 1950 et 1975.

Est-il pertinent alors de parler aujourd'hui de « dérèglement climatique » à propos du réchauffement ?

Oui, car nous avons à faire jusque-là à des phénomènes naturels. La moyenne du PAG était ainsi de 10,4 ° et en 1910 on a 11,4° de température moyenne. En revanche dans les années quarante elle passe à 12° et nous en sommes aujourd'hui à 13°. Les causes humaines peuvent expliquer cela. À partir de 1750 il y a la révolution industrielle dont les effets sur le climat se situent plutôt à partir de 1860. Mais c'est sans contexte aujourd'hui que les causes humaines sont les plus évidentes. Il faut rappeler cependant que l'homme a été influent sur le climat à d'autres époques. Au Mexique, par exemple, les Amérindiens sont décimés lors de la conquête. De 20 à 25 millions, leur nombre tombe à 2 millions.

Emmanuel Le Roy Ladurie

Rendu célèbre par son livre *Montaillou, village occitan*. Il est professeur honoraire au Collège de France et membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Son *Histoire humaine et comparée du climat* comporte trois tomes, parus aux Éditions Fayard. Ils s'intitulent : *Canicule et Glaciers, XIII^e - XVIII^e siècle, Disettes et révolutions, 1749 - 1860* et *Le réchauffement, de 1860 à nos jours*.

Les forêts ont alors progressé car il y avait moins de culture d'où un certain refroidissement local. L'on peut d'autant plus parler aujourd'hui d'un dérèglement climatique que les dix années les plus chaudes depuis que l'on dispose de mesures thermométriques (1850) se situent toutes dans les dix dernières années.

Les poussées climatiques ont une incidence sur la subsistance des populations ou sur les mouvements sociaux...

Jusque vers 1860, le chemin de fer n'était pas développé ; les transports par bateaux à vapeur étaient peu. Une disette produisait donc toujours une grande crise. Depuis, le problème du pain, qui représentait 50 % du budget ouvrier jusqu'en 1850-1860, est résolu. La crise alimentaire est aujourd'hui conjurée chez nous. Pour preuve 1910 en France, une année pourrie, car le blé ne supporte pas cette pluie abondante. On en a donc importé, et il n'y a pas eu de crise. De fait, le blé est le premier élément avéré de la mondialisation.

Vous dites, en conclusion de votre trilogie, que le pire n'est jamais sûr...

J'aimerais bien. Mais on prédit 4° d'augmentation. Et même 6°, ce qui serait effrayant. Mais je ne sais pas ce que sera le futur. Or, il y a déjà de l'irréversible, notamment pour les glaciers. La banquise va disparaître et l'on sait que l'on trouvera là-bas du pétrole. Tout homme politique est pour la croissance, mais l'autre face en est le réchauffement. Évidemment, une fluctuation rafraîchissante est toujours possible.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
JACQUES CORTIE

FSU 22

**DES SALLES DE CLASSE
AUX LUTTES SOCIALES : MAI-JUIN 1968
DANS LES COTES-DU-NORD**

Sous la direction d'Alain PRIGENT

Envoyez un chèque de 13 euros à l'ordre de la FSU
FSU 22 - 18, rue de Brest - 22000 St-Brieux

Nom :
Prénom :
Adresse :

Vacances en camping avec le GCU*

- * 100 terrains aménagés
- * Location de résidences mobiles, d'appartements et de bungalows toile
- * Tarifs attractifs
- * Activités de plein air, détente et loisirs
- * Ambiance familiale et conviviale

**GRUPEMENT
DES CAMPEURS UNIVERSITAIRES**
72 boulevard Lavoisier - 35017 PARIS
Tél. : 01 42 89 78 46 - Fax : 01 42 89 78 14
www.gcu.org - gcu@guccu.org

Recevez gratuitement votre documentation** en retournant ce bon au GCU

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :

**Envoi d'un CD-Rom : ou envoi d'une documentation papier :

LES CHÈQUES DE CAUTION SONT BANNIS ET NE PEUVENT ÊTRE ACCEPTÉS

**Fête FSU Ardèche
Samedi 2 mai 2009**

ST-Michel-de-Chabrillanoux (07)

15 h 00 : « sport et société »

Place de la pratique sportive dans la construction de l'individu
Sport et intégration (sociale, ethnique, handicap).
La relation au politique et à l'économie.
Débat animé par Jean LAFONTAN
(ex-secrétaire général du SNEP).

En présence de :

Marie-Georges BUFFET
(Ministre des sports de 1997 à 2002)

Tiffany FANJAT
(championne du monde de karaté 2008)

Cyril MORE
(champion olympique et du monde handisport escrime)

Daniel COSTANTINI
(ancien entraîneur de l'équipe de France de handball)

Vikash DHORASOO
(ancien international de foot)

**21 h 00 : Concert
« MON COTE PUNK »**

(Nouvel album : I Live You)

Première partie

MELOCOTON JAZZ
AMBIANCE FESTIVE ASSURÉE
PAR PISTON CIRCUS

BUFFET - BUVETTE - LIBRAIRIE STANDS
Organisée en collaboration avec l'amicale laïque, la municipalité de St-Michel et la Confédération Paysanne

www.sd07.fsu.fr

